ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

30 JUIN 2008



Direction de la CONSOLIDATION REPORTING GROUPE

BILAN CONSOLIDE

en millions d'euros	Notes	30 juin 2008	31 déc 2007	
ACTIE	 .			
ACTIF Ecarts d'acquisition	(3)	10 778	9 240	
Autres immobilisations incorporelles	(4)	3 043	3 125	
Immobilisations corporelles	(5)	13 147	12 753	
Titres mis en équivalence	(3)	13 147	12 733	
Impôts différés actifs	(9)	332	328	
Autres actifs non courants	(9)	585	472	
Total de l'actif non courant		27 996	26 041	
Stocks	(6)	6 467	5 833	
Créances clients	(7)	7 553	6 211	
Créances d'impôts courants		90	173	
Autres créances	(7)	1 589	1 481	
Actifs détenus en vue de la vente	(2)	104	105	
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(13)	1 722	1 294	
Total de l'actif courant		17 525	15 097	
Total de l'actif		45 521	41 138	
PASSIF				
Capital		1 530	1 497	
Primes et réserve légale		3 937	3 617	
Réserves et résultat consolidés		10 890	10 625	
Ecarts de conversion		(1 102)	(564)	
Réserves de juste valeur		106	8	
Actions propres		(210)	(206)	
Capitaux propres du Groupe		15 151	14 977	
Intérêts minoritaires		267	290	
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		15 418	15 267	
Dettes financières	(13)	10 726	8 747	
Provisions pour retraites et avantages au personnel	(8)	1 815	1 807	
Impôts différés passifs	(9)	1 269	1 277	
Autres provisions et passifs non courants	(10)	918	923	
Total des dettes non courantes		14 728	12 754	
Partie court terme des dettes financières	(13)	687	971	
Partie court terme des autres passifs	(13)	1 024	1 107	
Dettes fournisseurs	(11)	6 146	5 752	
Dettes d'impôts courants		395	317	
Autres dettes	(11)	3 450	3 425	
Passifs détenus en vue de la vente	(2)	43	41	
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(13)	3 630	1 504	
Total des dettes courantes		15 375	13 117	
Total du passif		45 521	41 138	

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en millions d'euros	Notes	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2007	
Chiffre d'affaires et produits accessoires	(23)	22 141	21 779	
Coût des produits vendus	(15)	(16 504)	(16 090)	
Frais généraux et de recherche	(15)	(3 632)	(3 596)	
Résultat d'exploitation	 -	2 005	2 093	
Autres produits opérationnels	(15)	12	261	
Autres charges opérationnelles	(15)	(120)	(1 033)	
Résultat opérationnel		1 897	1 321	
Coût de l'endettement financier brut		(361)	(350)	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		35	36	
Coût de l'endettement financier net		(326)	(314)	
Autres produits et charges financiers	(17)	(26)	(37)	
Résultat financier	_ :	(352)	(351)	
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		7	8	
Impôts sur les résultats	(9)	(444)	(491)	
Résultat net de l'ensemble consolidé	<u> </u>	1 108	487	
Résultat net part du groupe		1 076	465	
Part revenant aux intérêts minoritaires		32	22	
Résultat par action (en euros)				
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		371 914 226	364 639 299	
Résultat net par action		2,89	1,28	
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		374 659 266	372 047 342	
Résultat net dilué par action		2,87	1,25	

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

en millions d'euros	Notes	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2007
Résultat net part du groupe		1 076	465
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net		32	22
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	_	(3)	(3)
Dotation aux amortissements et dépréciations d'actifs	(15)	778	1 005
Résultat des réalisations d'actifs	(15)	(12)	(252)
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions		23	45
Variation des stocks	(6)	(458)	(539)
Variation des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres créances et dettes	(7) (11)	(732)	(627)
Variation des créances et dettes d'impôt	— (/)(11) - (9)	174	102
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(8)(9)(10)	(288)	(18)
Dotation et reprise provision pour litige concurrentiel	(22)	0	650
1 1 2	_		
Trésorerie provenant de l'activité		590	850
Acquisitions d'immobilisations corporelles [1er semestre 2008:(872), 1er semestre 2007:(822)] et incorporelles	(4) (5)	(905)	(858)
Augmentation (diminution) des dettes sur immobilisations	(11)	(195)	(233)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées [1er semestre 2008:(2 085), 1er semestre 2007:(308)], nettes de la trésorerie		(2.012)	(267)
acquise	(2)	(2 013)	(267)
Acquisitions d'autres titres de participation		(93)	(124)
Augmentation (diminution) des dettes sur investissements	(10)	89	(85)
Investissements		(3 117)	(1 567)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4) (5)	32	53
Cessions de titres de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédées	(2)	40	488
Cessions d'autres titres de participation			1
Autres opérations de désinvestissements		1	2
Désinvestissements		78	544
(Augmentation) diminution des prêts, dépôts et prêts court terme		10	25
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement		(3 029)	(998)
Augmentation de capital	(*)	353	310
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	(*)	2	
(Augmentation) diminution des actions propres	(*)	(7)	80
Dividendes mis en distribution	(*)	(767)	(621)
Dividendes versés aux minoritaires par les sociétés intégrées	(*)	(36)	(52)
Augmentation (diminution) des dividendes à payer		(10)	(1)
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme		1 998	704
Augmentation des dettes financières		2 251	522
Diminution des dettes financières		(885)	(1 002)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement		2 899	(60)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		460	(208)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie	_ =	(32)	11
Disponibilités et équivalents de trésorerie classées en actifs détenus en vue de la vente	_		(68)
Di 1997 // 1 1 / 1 / 1 / 1 / 1		1 294	1 468
Disponibilités et équivalents de trésorerie en début de période			1 100

^(*) Références au tableau de variation des capitaux propres consolidés

Les montants des encaissements et décaissements d'impôts et d'intérêts financiers ne figurent pas au tableau consolidé des flux de trésorerie. Toutefois, afin d'être en conformité avec la norme IAS 7, ces informations sont reprises dans les notes annexes 9 et 17.

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

Le Groupe ayant opté pour l'imputation des écarts actuariels en capitaux propres, le tableau ci-dessous récapitule les produits et charges comptabilisés en variation des capitaux propres, conformément à l'IAS19 paragraphe 93B.

en millions d'euros			
en manoris a caros	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
1er semestre 2007			
Ecarts de conversion	(3)	5	2
Variation de juste valeur nette d'impôts	13	0	13
Variation des écarts actuariels nets d'impôts	268	0	268
Autres	39 (a)	(7)	32
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres	317	(2)	315
Résultat de la période	465	22	487
Total des produits et charges de la période	782	20	802
1er semestre 2008			
Ecarts de conversion	(538)	(15)	(553)
Variation de juste valeur nette d'impôts	61	0	61
Variation des écarts actuariels nets d'impôts	(31)	0	(31)
Autres	(10) (a)	(6)	(16)
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres	(518)	(21)	(539)
Résultat de la période	1 076	32	1 108
Total des produits et charges de la période	558	11	569

(a) En 2007, suite à la sortie du bénéfice fiscal consolidé au 31 décembre 2006, un impôt différé actif correspondant aux crédits d'impôts futurs dont bénéficiera le Groupe lors de l'exercice des stocks options de salariés travaillant au Royaume-Uni et aux Etats-Unis avait été reconnu pour la première fois. Cet impôt différé actif s'élevait à 48 millions d'euros au 30 juin 2007 et à 16 millions d'euros au 31 décembre 2007. Au 1^{er} semestre 2007, 9 millions d'euros avaient été reconnus en résultat correspondant à l'économie d'impôts sur la charge IFRS2 reconnue au compte de résultat sur ces salariés depuis l'adoption des IFRS et le solde avait été enregistré en capitaux propres pour 39 millions d'euros.

En 2008, cet impôt différé a été actualisé en fonction des plus-values latentes au 30 juin 2008 c'est-à-dire en fonction du cours de bourse de l'action Saint-Gobain à cette même date. Il en découle une reprise de l'impôt différé actif constaté en 2007 à hauteur de 10 millions d'euros en capitaux propres et 5 millions d'euros en résultat. Le solde de cet impôt différé actif est de 1 million d'euros au 30 juin 2008.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	en nombre d'actions						n millions d'ei	ıras			
	Composant la	Capital	Primes et réserve légale	Réserves et résultat consolidé	Ecarts de conversion	Réserves de juste valeur	Actions propres	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minorit- aires	Capitaux propres de l'ensemble	
							valeui				consolidé
Capitaux propres au 1er janvier 2007	368 419 723	361 680 055	1 474	3 315	9 562	140	(20)	(306)	14 165	322	14 487
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			0	0	307	(3)	13	0	317	(2)	315
Résultat de la période					465				465	22	487
Total des produits et charges de la période			0	0	772	(3)	13	0	782	20	802
Augmentation de capital											
- Plan d'Epargne Groupe	4 981 609	4 981 609	20	274					294		294
- Options de souscription d'actions	338 500	338 500	1	11					12		12
- Autres	84 400	84 400		4					4		4
Dividendes distribués (par action : 1,70 €)					(621)				(621)	(52)	(673)
Actions rachetées									0		0
Actions annulées									0		0
Actions revendues		2 147 261			(11)			91	80		80
Paiements en actions					36				36		36
Capitaux propres au 30 juin 2007	373 824 232	369 231 825	1 495	3 604	9 738	137	(7)	(215)	14 752	290	15 042
Produits et charges reconnus directement									(0.40)		
en capitaux propres			0	0	(154)	(701)	15	0	(840)	(25)	(865)
Résultat de la période					1 022				1 022	34	1 056
Total des produits et charges de la période			0	0	868	(701)	15	0	182	9	191
Augmentation de capital											
- Plan d'Epargne Groupe									0		0
- Options de souscription d'actions	391 920	391 920	2	13					15		15
- Autres									0	2	2
Dividendes distribués (par action : 1,70 €)									0	(11)	(11)
Actions rachetées		(243 277)						(16)	(16)		(16)
Actions annulées									0		0
Actions revendues		459 715			(3)			25	22		22
Paiements en actions					22				22		22
Capitaux propres au 31 décembre 2007	374 216 152	369 840 183	1 497	3 617	10 625	(564)	8	(206)	14 977	290	15 267
Produits et charges reconnus directement											
en capitaux propres			0	0	(78)	(538)	98	0	(518)	(21)	(539)
Résultat de la période					1 076				1 076	32	1 108
Total des produits et charges de la période			0	0	998	(538)	98	0	558	11	569
Augmentation de capital											
- Plan d'Epargne Groupe	8 272 947	8 272 947	33	320					353		353
- Options de souscription d'actions									0		0
- Autres									0	2	2
Dividendes distribués (par action : 2,05 €)					(767)				(767)	(36)	(803)
Actions rachetées		(1 693 148)						(88)	(88)		(88)
Actions annulées									0		0
Actions revendues		1 570 411			(3)			84	81		81
Paiements en actions					37				37		37
Capitaux propres au 30 juin 2008	382 489 099	377 990 393	1 530	3 937	10 890	(1 102)	106	(210)	15 151	267	15 418

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

APPLICATION ET INTERPRETATION DES NORMES ET REGLEMENTS

Les états financiers semestriels consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain et de ses filiales (l'ensemble constituant le "Groupe") sont établis conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS tels que décrits dans cette annexe. Ces états financiers résumés ont été préparés conformément à la norme IAS 34, norme IFRS qui traite spécifiquement des arrêtés intermédiaires.

Cette annexe doit être lue en relation avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2007 établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Par ailleurs, ces états financiers ont également été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'*International Accounting Standards Board* (IASB).

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2007.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire en 2008 (voir tableau ci-après), n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009 ou postérieurement (voir tableau ci-après) n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe.

Ces états financiers ont été arrêtés le 24 juillet 2008 par le Conseil d'administration. Ils sont exprimés en millions d'euros.

ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent l'évaluation des engagements de retraite, les provisions pour autres passifs, les tests de valeur des actifs, les impôts différés, les paiements en actions et la valorisation des instruments financiers. Ces estimations sont revues à la clôture et, le cas échéant, des tests sont réalisés afin de mesurer la sensibilité de ces estimations.

Tableau récapitulatif des nouvelles normes, interprétations et amendements aux normes publiées

Normes, interpré	tations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2008 :
IFRIC 11	Actions propres et transactions intra-groupe
IFRIC 12*	Concessions de services
IFRIC 14*	Actifs de régimes à prestations définies et obligatoires de financement minimum
Normes, interpré	tations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux comptes
de 2008 :	
IAS 1R*	Présentation des états financiers
IAS 27R*	Etats financiers consolidés et individuels
IFRS 3R*	Regroupements d'entreprises (phase 2)
IFRS 8	Segments opérationnels
Amendements	Coûts d'emprunt
IAS 23*	
Amendements	Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation
IAS 32*	
Amendements	Conditions d'acquisition des droits et annulations
IFRS 2*	
IFRIC 13*	Programmes de fidélisation clients

^{*} normes non encore adoptées par l'Union Européenne

Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

ARRETE INTERMEDIAIRE

Les comptes semestriels, qui ne permettent pas de préjuger de l'année complète, prennent en compte toutes les écritures comptables de fin de période considérées comme nécessaires par la Direction du Groupe pour donner une image fidèle des informations présentées.

Les tests de valeur des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles sont réalisés de manière systématique au deuxième semestre dans le cadre de l'élaboration du plan à cinq ans. En conséquence, ils ne sont réalisés lors de l'arrêté intermédiaire qu'en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

L'intégralité de la charge correspondant au Plan d'Epargne Groupe est comptabilisée sur le 1^{er} semestre de l'exercice dans la mesure où la période de souscription est close au 30 juin.

Pour les pays dont les engagements en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont les plus significatifs (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France et reste de la zone Euro), l'évaluation actuarielle est mise à jour à fin juin afin d'actualiser le montant des provisions pour retraites et avantages au personnel (voir note 8). Pour les autres pays, les calculs actuariels sont réalisés dans le cadre de la procédure budgétaire et l'évaluation des provisions au 1^{er} semestre est fondée sur les calculs prévisionnels réalisés à la fin de l'année précédente.

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Périmètre

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales contrôlées, des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sous influence notable.

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour le 1^{er} semestre 2008 sont présentées en note 2. Une liste des principales filiales consolidées au 30 juin 2008 est présentée en note 24.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe n'a pas retenu l'option de la norme IAS 31 qui conduit à comptabiliser les sociétés détenues conjointement selon la méthode de la mise en équivalence, et a maintenu la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

Regroupements d'entreprises

Les principes comptables suivis dans le cadre des regroupements d'entreprises sont conformes à la norme IFRS 3 et sont explicités dans les paragraphes relatifs aux droits de vote potentiels, aux engagements d'achats d'actions et aux écarts d'acquisition.

Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions

Les droits de vote potentiels constitués par des options d'achat sur des minoritaires sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle exclusif par le Groupe uniquement lorsque ces options sont immédiatement exerçables.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société dont le Groupe détient le contrôle, le Groupe prend en compte la détention en résultant dans le calcul des pourcentages d'intérêts. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette sur investissement, présentée dans les autres passifs, correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente en contrepartie d'une diminution des intérêts minoritaires et de la constatation d'un écart d'acquisition. La variation ultérieure de juste valeur de la dette est enregistrée en écart d'acquisition.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente – abandon d'activité

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. Lorsque les actifs destinés à être cédés sont des sociétés consolidées, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leurs valeurs fiscales en application de la norme IAS 12.

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. Pour les actifs et passifs qui font l'objet d'un abandon d'activité, les comptes de produits et de charges sont regroupés sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe.

A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une perte ou un profit dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Intérêts minoritaires

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes. Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

Les transactions avec des minoritaires sont traitées de la même manière que des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Compagnie de Saint-Gobain.

Les actifs et passifs des filiales hors zone euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de la période et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période, sauf en cas de variations significatives des cours.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste "Ecarts de conversion" inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées dans le résultat de l'opération. Le Groupe ayant retenu l'option de la norme IFRS 1 de réintégrer les réserves de conversion cumulées antérieures au 1^{er} janvier 2004 dans les réserves consolidées, les différences de conversion accumulées ont été annulées au 1^{er} janvier 2004.

Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Compagnie de Saint-Gobain sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux prêts et emprunts entre des entités consolidées du Groupe qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et qui sont portés, nets d'impôt, au poste « Ecarts de conversion », inclus dans les capitaux propres.

POSTES DU BILAN

Ecarts d'acquisition

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur dans un délai d'affectation de douze mois et rétroactivement à la date de l'acquisition.

Le coût d'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie versé au vendeur augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires payés aux banques d'affaires, aux avocats, aux auditeurs, et aux experts dans le cadre de leurs missions de conseil.

Tout surplus du coût d'acquisition par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Les écarts d'acquisition se rapportant aux sociétés mises en équivalence sont inclus dans la ligne « titres mis en équivalence ».

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les marques, les logiciels et les frais de développement. Elles sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les marques de distribution acquises et certaines marques industrielles acquises sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur forte notoriété sur le plan national et/ou international. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels. Les autres marques sont amorties sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 40 ans.

Les coûts encourus lors de la phase de développement des logiciels créés sont inscrits à l'actif en immobilisations incorporelles. Il s'agit principalement des frais de configuration, de programmation et de tests. Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les brevets sont amortis sur une période n'excédant pas 20 ans. Les logiciels acquis sont amortis sur une période comprise entre 3 et 5 ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée d'utilisation estimée n'excédant pas 5 ans à compter de la date de première commercialisation des produits.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre n'ont pas été comptabilisés à l'actif du bilan consolidé, l'interprétation IFRIC 3 ayant été retirée. En cas d'insuffisance entre les émissions et les droits attribués au niveau du Groupe, une provision est constatée dans les comptes consolidés. Les éléments d'évaluation de ces quotas disponibles à la date d'arrêté sont présentés en note 4.

Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Le coût des actifs peut également inclure des frais accessoires directement attribuables à l'acquisition tels que le dénouement des opérations de couverture sur les flux de trésorerie liés aux achats d'immobilisations corporelles.

Les dépenses encourues au cours des phases d'exploration, de prospection et d'évaluation des ressources minérales sont inscrites en immobilisations corporelles quand il est probable que des avantages économiques futurs découleront de ces dépenses. Elles comprennent notamment les études topographiques ou géologiques, les frais de forage, les échantillonnages et tous les coûts permettant l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale.

Les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations sauf pour l'immeuble de son siège social, seul actif non industriel significatif. En effet, la plupart des actifs industriels sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives qui font l'objet d'une revue régulière.

Usines et bureaux principaux	30 - 40 ans
Autres immeubles	15 - 25 ans
Machines de production et équipements	5 - 16 ans
Véhicules	3-5 ans
Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique	4 - 16 ans

Les carrières de gypse sont amorties en fonction des quantités extraites sur l'exercice rapportées à la capacité d'extraction sur la durée estimée d'utilisation.

Dans le cas de dégradation immédiate et lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de remise en état d'un site dans des conditions fixées contractuellement, des provisions pour réhabilitation de sites sont comptabilisées et constituent un composant de l'actif. Ces provisions sont révisées périodiquement et font l'objet d'une actualisation financière sur la durée prévisionnelle d'exploitation. Le composant est amorti sur la même durée de vie que les mines et carrières.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste "Autres dettes" et sont créditées dans le compte de résultat en fonction de la durée d'utilité effective des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

Contrats de location-financement et locations simples

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location-financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et autres titres ainsi que les autres actifs non courants, principalement des prêts à long terme, des dépôts de garantie et des cautionnements. Les titres de participation classés en catégorie « disponibles à la vente » sont valorisés à la juste valeur. Les pertes et les gains latents sur ces titres sont enregistrés contre les capitaux propres sauf en cas de perte de valeur

durable, où une provision pour dépréciation est comptabilisée en résultat.

Dépréciation des actifs

Le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables, ce test de valeur est réalisé dès que celles-ci génèrent des baisses de chiffre d'affaires et des pertes d'exploitation du fait d'éléments internes ou d'évènements externes, et qu'il n'est pas envisagé, dans le cadre du budget annuel ou du plan qui leur est associé, un redressement significatif.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles (dont les marques à durée de vie indéfinie), un test de valeur est effectué au minimum chaque année calendaire sur la base d'un plan à cinq ans. Les écarts d'acquisition sont passés en revue systématiquement et de façon exhaustive au niveau des unités génératrices de trésorerie ou UGT et, en cas de nécessité, un test est réalisé à un niveau plus détaillé. Le Groupe considère ses activités regroupées en Pôles comme des segments de *reporting*, chaque segment pouvant regrouper plusieurs UGT. Une UGT représente une subdivision d'un segment de *reporting*, généralement définie comme une activité principale de ce segment dans une zone géographique donnée. L'UGT correspond en général au niveau auquel le Groupe gère ses activités, et analyse ses résultats dans son *reporting* interne (37 UGT principales définies et suivies pour cette année).

La méthode retenue pour ces tests de valeur est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisition ou de prise de participation. La valeur comptable des actifs des UGT est comparée à leur valeur d'utilité, c'est-à-dire à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts. La méthode prolonge de deux ans le flux de trésorerie de la dernière année au delà du plan à cinq ans, puis prolonge à l'infini pour les écarts d'acquisition un montant normatif de flux (milieu de cycle d'activité) avec un taux de croissance annuel faible (en général 1%, à l'exception des pays émergents ou d'activités à forte croissance organique pour lesquels ce taux est alors de 1,5%). Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût du capital du Groupe (7%) augmenté, si nécessaire et suivant les zones géographiques, d'un risque pays (taux variant alors jusqu'à 8,5%).

L'utilisation de taux après impôts aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts avec des flux de trésorerie non fiscalisés.

Différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur ces paramètres :

- variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie de +/- 1%;
- variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +/- 0,5%.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur d'utilité inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée si la juste valeur nette des frais de cession est également inférieure à la valeur nette comptable pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat. Pour les autres actifs corporels et incorporels, lorsqu'il apparaît un indice montrant que les dépréciations sont susceptibles de ne plus

exister, et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les dépréciations antérieurement constatées sont reprises en résultat.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût comprend les coûts d'acquisition, de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et dans certains cas selon la méthode Premier Entré Premier Sorti. Il peut également inclure le dénouement des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats de stocks en devises.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et de ceux nécessaires pour réaliser la vente.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs, les autres créances et autres dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois. Des dépréciations sont constituées pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel des créances.

Les programmes de titrisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

Endettement net

Dettes financières à long terme

Les dettes à long terme comprennent les émissions obligataires, les *Medium Term Notes*, les emprunts perpétuels, titres participatifs et toutes les autres dettes financières à long terme, dont les emprunts liés aux contrats de location financement et la juste valeur des dérivés de couverture de taux.

Selon la norme IAS 32, la distinction entre dettes et capitaux propres se fait en fonction de la substance du contrat et non de sa forme juridique. A cet égard, les titres participatifs sont classés dans les dettes financières. Les dettes obligataires et privées sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

• Dettes financières à court terme

Les dettes à court terme comprennent la part à court terme des emprunts cités ci-dessus ainsi que les programmes de financement à court terme comme les *Commercial Paper* ou les Billets de trésorerie, les concours bancaires et autres dettes bancaires à court terme, et enfin la juste valeur des dérivés d'endettement non qualifiés de couverture.

• Disponibilités et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuations. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les éléments décrits ci-dessus sont détaillés en note 13.

Instruments dérivés de change, taux et matières (swaps, options, contrats à terme)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change et de matières premières dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des devises et des cours des matières premières qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et 39, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés comptablement d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat. En revanche, l'impact de la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres, la part inefficace étant comptabilisée dans le compte de résultat.

• Cas des dérivés inclus dans des relations de couvertures de « juste valeur » :

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe à une grande partie des instruments dérivés de taux (swaps échangeant des taux fixes contre des taux variables). Ceux-ci sont en effet adossés à des dettes à taux fixe qui sont exposées à un risque de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture de « juste valeur » permet de réévaluer à leur juste valeur et à hauteur du risque couvert les dettes entrant dans les relations de couverture définies par le Groupe. Cette réévaluation de la dette couverte a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

• Cas des dérivés inclus dans des relations de couvertures de « flux futurs » :

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement à des instruments dérivés permettant de fixer le coût des investissements futurs (financiers ou corporels) et le prix des achats futurs (swaps échangeant des prix fixes contre des prix variables) de gaz et de fuel. Ceux-ci sont en effet adossés à des achats hautement probables. L'application de la comptabilité de couverture de « flux futurs » permet de différer dans un compte de réserves en capitaux propres l'impact en résultat de la part efficace des variations de justes valeurs de ces swaps. Cette réserve a vocation à être reprise en résultat le jour de la réalisation et de l'enregistrement en compte de résultat de l'élément couvert. Comme indiqué ci-dessus pour la couverture de juste valeur, ce traitement comptable a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

Cas des dérivés non qualifiés de couverture :

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat. Les instruments concernés sont principalement, les swaps de taux et de devises, les dérivés optionnels de gaz, de change et de taux, et enfin les swaps cambistes et les changes à terme.

Avantages au personnel - régimes à prestations définies

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux règlementations locales. A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.

Les engagements du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont calculés pour la clôture par des actuaires indépendants. Ils sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements peuvent être financés par des fonds de retraite et l'engagement résiduel est constaté en provision au bilan.

Les effets des modifications de régimes (coûts des services passés) sont amortis linéairement sur la durée résiduelle d'acquisition des droits ou amortis immédiatement s'ils sont acquis.

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une période sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres.

Aux Etats-Unis, en Espagne et en Allemagne, après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe bénéficient d'avantages autres que les retraites, notamment concernant la prévoyance. Les engagements calculés à ce titre selon une méthode actuarielle sont couverts par une provision constatée au bilan.

Enfin, un certain nombre d'avantages, tels que les médailles du travail, les primes de jubilé, les rémunérations différées, les avantages sociaux particuliers ou les indemnités de fin de contrats dans différents pays, fait également l'objet de provisions actuarielles. Le cas échéant, les écarts actuariels dégagés dans l'année sont amortis immédiatement dans l'exercice de leur constatation.

Le Groupe a choisi de comptabiliser en résultat financier le coût des intérêts des engagements et le rendement attendu des actifs de couverture.

Avantages au personnel - régimes à cotisations définies

Les cotisations à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

Avantages au personnel - paiements en actions

Le Groupe Saint-Gobain a choisi d'appliquer par anticipation au 1^{er} janvier 2004 la norme IFRS 2 à l'ensemble de ses plans d'options sur actions à compter de celui mis en place le 20 novembre 2002.

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes. Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de 10 ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations ;
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la base des comportements réels des bénéficiaires d'options ;
- les dividendes anticipés sont appréciés sur la base de l'historique des dividendes depuis 1988 ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'Etat à long terme.

La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits, 3 à 4 ans selon les cas.

Pour les options de souscription, les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

S'agissant du Plan d'Epargne Groupe (PEG), le Groupe applique une méthode de calcul de la charge qui tient compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans ou dix ans. Le coût correspondant à cette période d'incessibilité est valorisé et vient en déduction de la décote de 20% octroyée par le Groupe aux salariés. Les paramètres de calcul sont les suivants :

- le prix d'exercice est celui fixé par le Conseil d'administration correspondant à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de Bourse à laquelle une décote de 20% est appliquée ;
- la date d'attribution des droits est la date d'annonce du plan aux salariés soit, pour Saint-Gobain, la date de publication des conditions du plan sur le site intranet du Groupe ;
- le taux du prêt consenti aux salariés, utilisé pour déterminer le coût de l'incessibilité des actions, est le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation *in fine* sans affectation pour une durée de 5 ans ou 10 ans.

En 2008 et 2007, le Groupe Saint-Gobain a mis en œuvre un Plan d'Epargne Groupe avec effet de levier (« PEG levier »). Ce PEG assorti d'une décote de 15% permet aux salariés qui y souscrivent de bénéficier *in fine* de la plus-value attachée à dix actions pour une seule action souscrite. La charge IFRS 2 est calculée selon les mêmes modalités que le PEG classique mais en valorisant l'avantage spécifique que constitue la faculté accordée aux salariés de bénéficier de conditions de marché identiques à celles du Groupe.

La charge des deux plans est constatée en totalité à la clôture de la période de souscription, dès le 1^{er} semestre.

Capitaux propres

• Primes et réserve légale

Les primes liées au capital de la société mère Compagnie de Saint-Gobain, qui représentent la partie des apports purs et simples non comprise dans le capital social, ainsi que la réserve légale qui correspond à une fraction cumulée du bénéfice net annuel de la société mère, figurent dans le poste « primes et réserve légale ».

• Réserves et résultat consolidé

Les réserves et résultat consolidé correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation, nets des distributions.

• Actions propres

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats nets de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Autres provisions et passifs courants et non courants

• Provisions pour autres passifs

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe, sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

Les provisions pour autres passifs significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

• Dettes sur investissements

Les dettes sur investissements sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires et des dettes sur acquisition de titres de sociétés du Groupe, comprenant notamment des compléments de prix. Ces dettes sont revues périodiquement. Par ailleurs, l'incidence de leur désactualisation est comptabilisée en résultat financier.

ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu, ou en fonction du pourcentage d'avancement du service rendu.

Contrats de construction

Les sociétés du Groupe comptabilisent leurs chantiers selon la méthode de l'avancement :

- Quand le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan:
- lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouvrés ;
- lorsqu'il est probable que le total des coûts sera supérieur au total des produits, la perte attendue est comptabilisée immédiatement.

La part des contrats de construction dans le chiffre d'affaires n'est pas significative au niveau du Groupe.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation mesure la performance des activités des Pôles. C'est l'indicateur principal de gestion utilisé en interne et en externe depuis de nombreuses années. Les profits et pertes de change et variations de juste valeur des instruments de couverture non qualifiés relatifs à des éléments d'exploitation sont enregistrés en résultat d'exploitation.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les dotations nettes aux provisions pour litiges et environnement, les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs, et les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou d'arrêts d'activités ainsi que les charges relatives aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et les impôts sur les résultats.

Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers.

Impôts sur les résultats

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable à partir des différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non recouvrement.

Les impôts exigibles en cas de distribution des réserves des filiales ne font pas l'objet de provision lorsqu'il est prévu que ces réserves restent détenues de manière permanente par les filiales.

En référence à l'interprétation SIC-21, un impôt différé passif est comptabilisé sur les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés en capitaux propres.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la base du résultat net ajusté (note 19) en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et obligations convertibles en actions). Pour les options, la méthode utilisée est celle du « rachat d'actions » selon laquelle, les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat des actions sont affectés en priorité aux achats d'actions au prix de marché.

Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat après impôts et intérêts minoritaires diminué des plus ou moins-values de cession, des dépréciations d'actifs, des provisions non récurrentes significatives et des impôts et intérêts minoritaires afférents.

Son calcul est explicité en note 18.

Retour sur capitaux employés

Le retour sur capitaux employés ou ROCE est l'expression en pourcentage du rapport entre le résultat d'exploitation de l'exercice annualisé après correction des variations du périmètre de consolidation, rapporté aux actifs à la clôture de l'exercice, qui incluent : les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition nets, les autres immobilisations incorporelles, et qui excluent les impôts différés sur les marques et terrains non amortissables.

Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement correspond à la trésorerie nette dégagée par les opérations de l'exercice à l'exclusion de celle provenant des variations du besoin en fonds de roulement, des variations d'impôts courants, des flux de provisions pour autres passifs et des flux de provisions pour impôts différés. La dotation aux provisions pour litige concurrentiel a été retraitée pour la détermination de la marge brute d'autofinancement.

Le calcul de la marge brute d'autofinancement est explicité en note 18.

Marge brute d'autofinancement hors impôts sur plus ou moins-values

La marge brute d'autofinancement hors impôts sur plus ou moins-values correspond à la marge brute d'autofinancement diminuée de l'impôt sur cession.

Son calcul est explicité en note 18.

Informations sectorielles

En raison de l'organisation interne du Groupe, les axes de présentation retenus pour les informations sectorielles sont les pôles et activités pour l'axe primaire et les zones géographiques pour l'axe secondaire.

NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Evolution du nombre de sociétés consolidées

1 ^{er} semestre 2008	France	Etranger	Total
INTEGRATION GLOBALE			
1 ^{er} janvier	210	1 206	1 416
Nouvelles sociétés consolidées	30	103	133
Sociétés absorbées	(7)	(98)	(105)
Sociétés sorties du périmètre	(3)	(2)	(5)
Changement de méthode de consolidation		(1)	(1)
30 juin	230	1 208	1 438
30 Julii	230	1 200	1 430
INTEGRATION PROPORTIONNELLE			
1 ^{er} janvier	2	11	13
Nouvelles sociétés consolidées		4	4
Sociétés sorties du périmètre			0
Changement de méthode de consolidation		3	3
30 juin	2	18	20
MISE EN EQUIVALENCE			
1 ^{er} janvier	6	73	79
Nouvelles sociétés consolidées		2	2
Sociétés absorbées		(4)	(4)
Sociétés sorties du périmètre		(5)	(5)
Changement de méthode de consolidation		(2)	(2)
30 juin	6	64	70
- J			
TOTAL AU 30 juin	238	1 290	1 528

Variations significatives de périmètre

1^{er} semestre 2008

Le Groupe Saint-Gobain a procédé, le 13 mars 2008, à l'acquisition effective du groupe Maxit auprès d'HeidelbergCement pour un montant de 2 080 millions d'euros dont 555 millions d'euros de dettes.

Maxit a été consolidé par intégration globale à compter du 1^{er} mars 2008. La contribution au chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} semestre est de 437 millions d'euros.

Au 1^{er} semestre 2008, le Groupe a également fait l'acquisition de la société de négoce de matériaux danois Dalhoff Larsen & Hornemen A/S (DLH) et de la société de négoce de matériaux estonien Famar Desi.

Exercice 2007

Le pôle Distribution Bâtiment avait réalisé diverses acquisitions principalement en France, en Grande-Bretagne, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne et aux Etats-Unis.

Le 31 août 2007, le Groupe Saint-Gobain avait acquis le groupe Norandex aux Etats-Unis. Le chiffre d'affaires de l'activité de distribution, consolidé sur quatre mois en 2007, s'était élevé à 161 millions d'euros.

Les sociétés Izocam et Saint-Gobain Envases SA acquises fin 2006, et préalablement intégrées par mise en équivalence, avaient été consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle pour la première et de l'intégration globale pour la seconde à compter du 1^{er} janvier 2007.

Suite à l'accord conclu avec le fonds d'investissement Sagard et Cognetas, le groupe Saint-Gobain Desjonquères et ses filiales, qui était classé en actifs et passifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2006, avait fait l'objet d'une vente effective le 29 mars 2007. La plus-value relative à la cession de la totalité des titres avait été enregistrée dans les « autres produits opérationnels » (note 15). Le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2007 s'était élevé à 149 millions d'euros.

Le Groupe Saint-Gobain a choisi de réinvestir à hauteur de 19,9% dans la holding Cougard Investissements, société mère du nouveau groupe Desjonquères (SGD) pour 42 millions d'euros. Ce réinvestissement se décompose en 14 millions d'euros de titres disponibles à la vente qui figurent dans les « autres actifs non courants » et 28 millions d'euros d'obligations convertibles qui sont également classées dans les « autres actifs non courants ». Les variations de juste valeur de ces obligations convertibles transitent par le compte de résultat.

Le 1^{er} novembre 2007, le Groupe avait cédé ses activités Renforcement et Composites (hors activités américaines de fibres de renforcement) à Owens Corning. Les actifs et passifs des activités Renforcement et Composites avaient été regroupés au 30 juin 2007 sur les postes actifs et passifs détenus en vue de la vente du bilan consolidé, et ce jusqu'au 31 octobre 2007, date effective de la cession. Le chiffre d'affaires externe sur dix mois en 2007 s'était élevé à 558 millions d'euros.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Au 30 juin 2007, les actifs et passifs de l'activité « Renforcement et Composites » avaient été regroupés sur les postes actifs et passifs détenus en vue de la vente du bilan consolidé. L'activité « Renforcement et Composites » a été cédée au 1^{er} novembre 2007 sans impact résultat complémentaire compte tenu de la provision exceptionnelle comptabilisée au 30 juin 2007. Au 30 juin 2008 comme au 31 décembre 2007, seule l'activité américaine de fibres de renforcement subsiste en actifs et passifs détenus en vue de la vente.

La variation des actifs et passifs détenus en vue de la vente est la suivante :

en millions d'euros	Actifs	Passifs	Provisions	
Au 31 décembre 2007	165	41	60	
Transfert				
Dotations aux provisions				
Autres mouvements et reclassements	(61)	2	(60)	
Au 30 juin 2008	104	43	0	

Au 31 décembre 2007, une provision de 60 millions d'euros permettait de ramener les actifs et passifs détenus en vue de la vente à leur juste valeur.

Le détail des actifs et passifs détenus en vue de la vente est le suivant :

en millions d'euros	30 juin 2008	31 décembre 2007
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	3	3
Immobilisations corporelles nettes	47	89
Autres actifs non courants	9	2
Stocks, créances clients et autres créances	45	71
Disponibilités et équivalents de trésorerie		
Actifs détenus en vue de la vente	104	165
Provisions pour retraites et avantages au personnel	2	3
Impôts différés et autres passifs non courants	0	11
Dettes fournisseurs, autres dettes et autres passifs courants	34	17
Dettes financières, emprunts à moins d'un an et banques créditrices	7	10
Passifs détenus en vue de la vente	43	41

NOTE 3 – ECARTS D'ACQUISITION

en millions d'euros	
	30 juin
	2008
Au 1 ^{er} janvier	
Valeur brute	9 440
Dépréciations cumulées	(200)
Valeur nette	9 240
Variations	
Evolution du périmètre	1 913
Dépréciations	(6)
Ecarts de conversion	(369)
Virement en actifs détenus en vue de la vente	0
Total des variations de la période	1 538
Au 30 juin	
Valeur brute	10 975
Dépréciations cumulées	(197)
Valeur nette	10 778

Au 1^{er} semestre 2008, la variation des écarts d'acquisition s'explique principalement par l'entrée de périmètre du groupe Maxit (coût d'acquisition : 2 080 millions d'euros y compris endettement acquis ; écart d'acquisition : 1 530 millions d'euros avant l'allocation du prix d'acquisition prévue sur le 2^{ème} semestre 2008) et par diverses acquisitions dans le pôle Distribution Bâtiment notamment en Scandinavie et en France.

NOTE 4 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en millions d'euros	Brevets	Marques non amortis- -sables	Logiciels	Frais de dévelop- -pement	Autres	Total immobili- -sations incorporelles
Au 1er janvier 2008						
Valeur brute	106	2 763	631	47	279	3 826
Amortissements et dépréciations cumulés	(90))	(441)	(22)	(148)	(701)
Valeur nette	16	2 763	190	25	131	3 125
Variations						
Evolution du périmètre	(1))	16	1	(8)	8
Acquisitions			17	1	15	33
Cessions					(1)	(1)
Ecarts de conversion	(1)	(71)	(3)		(5)	(80)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(1))	(33)	(4)	(4)	(42)
Virement en actifs détenus en vue de la vente						0
Total des variations de la période	(3)	(71)	(3)	(2)	(3)	(82)
Au 30 juin 2008						
Valeur brute	106	2 692	652	48	282	3 780
Amortissements et dépréciations cumulés	(93))	(465)	(25)	(154)	(737)
Valeur nette	13	2 692	187	23	128	3 043

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment des marques industrielles amortissables pour un montant global de 42 millions d'euros au 30 juin 2008 (48 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Les sociétés européennes du Groupe ont procédé en avril 2008 à la dernière restitution des quotas d'émission de gaz à effet de serre consommés dans le cadre du plan d'allocations 2005-2007. Les quotas attribués aux sociétés du Groupe lors de ce premier plan d'allocations excèdent globalement les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble du Groupe. Au 30 juin 2008, les volumes de quotas d'émissions alloués aux sociétés du Groupe au titre du nouveau plan d'allocations 2008-2012 ne sont pas encore complètement arrêtés pour l'ensemble des sites. Au vu des dernières estimations, ils représentent environ 6,9 millions de tonnes de CO2 par an (valeur d'entrée unitaire estimée de 20,73 euros).

Pour 2008, les quotas attribués correspondent au niveau des émissions de gaz à effet de serre prévues sur l'année et en conséquence aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes du Groupe.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en millions d'euros	Terrains et carrières	Construc- -tions	Matériels et outillages	Immobilisa- -tions en cours	Total immo- bilisations corporelles
Au 1er janvier 2008					
Valeur brute	1 971	6 944	17 643	1 704	28 262
Amortissements et dépréciations cumulés	(278)	(3 434)	(11 779)	(18)	(15 509)
Valeur nette	1 693	3 510	5 864	1 686	12 753
Variations					
Evolution du périmètre et reclassements	50	195	213	47	505
Acquisitions	32	42	142	665	881
Cessions	(8)	(8)	(15)	(2)	(33)
Ecarts de conversion	(37)	(48)	(112)	(32)	(229)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(16)	(137)	(567)	(10)	(730)
Virement en actifs détenus en vue de la vente					0
Transferts		99	392	(491)	0
Total des variations de la période	21	143	53	177	394
Au 30 juin 2008					
Valeur brute	2 018	7 324	18 446	1 886	29 674
Amortissements et dépréciations cumulés	(304)	(3 671)	(12 529)	(23)	(16 527)
Valeur nette	1 714	3 653	5 917	1 863	13 147

Au 1^{er} semestre 2008, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 9 millions d'euros (19 millions d'euros en 2007) correspondant aux nouveaux contrats de location-financement non inclus dans le tableau des flux de trésorerie conformément à la norme IAS 7. A la clôture de l'exercice, le montant total des immobilisations en location-financement s'élève à 175 millions d'euros (190 millions d'euros en 2007).

NOTE 6 – STOCKS

en millions d'euros	30 juin	31 décembre	
	2008	2007	
Valeur brute			
Matières premières	1 468	1 335	
En-cours de production	317	283	
Produits finis	5 101	4 639	
Valeur brute des stocks	6 886	6 257	
Provisions pour dépréciation			
Matières premières	(95)	(95)	
En-cours de production	(9)	(9)	
Produits finis	(315)	(320)	
Provisions pour dépréciation des stocks	(419)	(424)	
Valeur nette des stocks	6 467	5 833	

Le coût des produits vendus au cours du 1^{er} semestre 2008 s'élève à 16 504 millions d'euros (16 090 millions d'euros au 1^{er} semestre 2007).

Les dépréciations de stocks comptabilisées en charges au 1^{er} semestre 2008 s'élèvent à 77 millions d'euros (75 millions d'euros au 1^{er} semestre 2007). Les reprises de dépréciations, résultant d'une augmentation de la valeur nette de réalisation des stocks, ont été comptabilisées en diminution des charges de la période pour un montant de 56 millions d'euros (43 millions d'euros au 1^{er} semestre 2007).

NOTE 7 – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

en millions d'euros	30 juin	31 décembre	
	2008	2007	
Valeur brute	7 965	6 595	
Provisions pour dépréciation	(412)	(384)	
Créances clients	7 553	6 211	
Avances versées aux fournisseurs	516	635	
Créances sociales	36	23	
Créances fiscales d'exploitation (hors impôts sur les sociétés)	379	327	
Produits à recevoir	13	12	
Créances diverses	653	489	
Provisions pour dépréciation des autres créances	(8)	(5)	
Autres créances	1 589	1 481	

Au 30 juin 2008, la variation des provisions pour dépréciation des créances clients s'explique principalement par des dotations aux provisions de 46 millions d'euros (76 millions d'euros au 31 décembre 2007) et des reprises de provisions (que les créances aient été recouvrées ou non) de 31 millions d'euros (74 millions d'euros au 31 décembre 2007). A ces montants il faut ajouter 21 millions d'euros (44 millions d'euros au 31 décembre 2007) au titre des pertes sur créances clients irrécouvrables.

Les créances clients et autres créances qui ont essentiellement des échéances à court terme, sont valorisées à la valeur nette comptable qui est proche de la juste valeur.

NOTE 8 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

en millions d'euros	30 juin	31 décembre
	2008	2007
Engagement de retraite	1 093	1 058
Indemnité de fin de carrière	227	233
Prévoyance des retraités	319	341
Total des provisions pour engagements de retraites et		
prévoyance des retraités	1 639	1 632
Couverture médicale	43	44
Incapacité de longue durée	35	38
Autres avantages à long terme	98	93
Provisions pour retraites et avantages au personnel	1 815	1 807

Description des régimes de retraite à prestations définies

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont les suivants :

En France, outre les indemnités de fin de carrière, il existe trois régimes de retraite à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Ces plans de retraite ont été fermés aux nouveaux salariés par les sociétés concernées entre 1969 et 1997.

En Allemagne, les plans de retraite d'entreprises procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraite, versés sous forme de pensions, et les prestations en cas de décès ou d'invalidité du salarié. Ces plans sont fermés aux nouveaux salariés depuis 1996.

Aux Pays-Bas, les plans de retraite complémentaires à prestations définies ont été plafonnés. Au-delà du plafond, ils deviennent des plans à cotisations définies.

En Grande-Bretagne, les plans de retraite procurent des couvertures portant à la fois sur des droits de retraite versés sous forme de pensions, des prestations en cas de décès du salarié et des prestations en cas d'incapacité permanente. Il s'agit de plans à prestations définies fondés sur une moyenne des derniers salaires. Ils sont fermés aux nouveaux salariés depuis 2001.

Aux Etats-Unis et au Canada, les plans de retraite sont des plans à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Depuis le 1^{er} janvier 2001, les nouveaux salariés bénéficient d'un système de plan à cotisations définies.

Les provisions pour autres avantages à long terme, d'un montant de 176 millions d'euros au 30 juin 2008 (175 millions d'euros au 31 décembre 2007), comprennent tous les autres avantages accordés aux salariés et regroupent principalement les médailles du travail en France, les primes de jubilé en Allemagne et les provisions pour avantages sociaux aux Etats-Unis. Ces indemnités font généralement l'objet d'un calcul actuariel.

Evaluation des engagements de retraite, d'indemnités de départ en retraite et de prévoyance des retraités

Les engagements de retraite, d'indemnités de départ à la retraite et de prévoyance des retraités font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées (prise en compte de l'évolution des salaires jusqu'à la date de fin de carrière).

D'autres avantages annexes que sont les engagements au titre des autres avantages accordés aux retraités, les engagements pour incapacité de longue durée et les engagements pour autres avantages à long terme font l'objet d'une évaluation actuarielle et sont comptabilisés selon les mêmes règles que les engagements de retraite.

Fonds de retraite

Dans le cadre des régimes à prestations définies, des fonds de retraite ont été progressivement constitués par le versement de contributions, principalement aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne. Les contributions versées en 2007 par le Groupe à ces fonds s'élèvent à 157 millions d'euros et les estimations du 1^{er} semestre 2008 s'élèvent à 70 millions d'euros.

Hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraite

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'intérêt utilisés en 2007 pour actualiser la valeur des engagements futurs sont généralement compris entre 4,75% et 6% selon les pays.

Les taux utilisés au 31 décembre 2007 et pour l'évaluation des charges du 1^{er} semestre 2008 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

en pourcentage	France	Autres pay	ys d'Europe	Etats-Unis
	_	Zone Euro	Grande-Bretagne	
Taux d'actualisation	5,50%	5,50%	5,75%	6,25%
Pourcentage d'augmentation des salaires	2,40%	2,50% à 3,60%	3,65% à 4,25%	3,00%
Taux de rendement estimé des fonds	5,00%	3,50% à 6,50%	6,50% à 6,90%	8,75%
Taux d'inflation	1,70%	1,80% à 3,50%	3,15%	2,00%
	,	,	,	,

Au 30 juin 2008, compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt, les taux d'actualisation utilisés pour le calcul des engagements ont été revus à la hausse. Ils sont de 6% pour la zone Euro, 6,3% pour la Grande-Bretagne et 6,4% pour les Etats-Unis. En conséquence, il a été procédé à une révision des engagements des principaux pays, compte-tenu du choix de ces nouveaux taux d'actualisation, ainsi qu'à une réévaluation de la valeur des principaux fonds. Les pays retenus sont ceux de la zone Euro, d'Amérique du Nord et la Grande-Bretagne, dont les engagements représentent 95% du total des engagements du Groupe. Cette revalorisation a conduit à une diminution des engagements de 437 millions d'euros. Il n'y a pas eu de révision des taux d'inflation au 30 juin 2008.

Les taux de rendement sont établis par pays et par fonds en tenant compte des classes d'actifs constituant les fonds de couverture et des perspectives des différents marchés. La mauvaise tenue des marchés au 1^{er} semestre, consécutive à la crise financière ont très fortement pénalisés les rendements des différents fonds. Le rendement estimé de ceux-ci est négatif de 279 millions d'euros. La mise à jour du rendement estimé des fonds entraine une diminution de ceux-ci de 491 millions d'euros.

Ecarts actuariels et coûts des services passés

Le Groupe a choisi d'appliquer en 2006 l'option de la norme IAS19 relative à l'imputation en capitaux propres des écarts actuariels (note 1). Désormais, les écarts à amortir sont constitués exclusivement des écarts relevant de modifications de régimes (coûts des services passés).

Actifs nets de retraites

Lorsque les actifs du régime excèdent l'engagement, un actif est constaté en « actifs nets de retraites » dans les autres actifs non courants dès lors que cet actif est la contrepartie d'avantages économiques futurs. Dans le cas contraire, l'actif comptabilisé est diminué du montant du plafonnement ainsi déterminé.

Actifs nets et provisions pour retraites et prévoyance des retraités classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente

Conformément à IFRS 5, des actifs nets et provisions pour retraites et prévoyance des retraités sont classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente au 30 juin 2008 pour respectivement 0 million d'euro et 2 millions d'euros (note 2).

Evolution des provisions pour retraites et prévoyance des retraités hors avantages annexes

Les charges de retraite et de prévoyance hors avantages annexes se décomposent de la manière suivante :

en millions d'euros	Provisions pour retraites		
Au 31 décembre 2007			
Provisions pour retraites et prévoyance des retraités	1 632		
Variations			
Charges opérationelles	56		
Coût financier des retraites net	11		
Variation des écarts actuariels de la période	58		
Contributions aux fonds et prestations versées	(113)		
Variations de périmètre	31		
Autres (reclassements et écarts de conversion)	(36)		
Total des variations de la période	7		
Au 30 juin 2008			
Provisions pour retraites et prévoyance des retraités	1 639		

L'impact total sur les capitaux propres est une diminution de 54 millions d'euros avant impôts (31 millions d'euros nets d'impôts) qui se traduit par une augmentation des actifs nets de retraite de 4 millions d'euros et une augmentation des provisions pour 58 millions d'euros.

NOTE 9 – IMPOTS SUR LES RESULTATS ET IMPOTS DIFFERES

Jusqu'au 31 décembre 2006, la Compagnie de Saint-Gobain était placée sous le régime du bénéfice fiscal consolidé. Il résultait de ce régime que la quote-part Groupe du montant total des impôts sur les résultats supportés par les sociétés du Groupe placées sous le régime du bénéfice fiscal consolidé était prise en compte pour la détermination du résultat fiscal consolidé.

A compter du 1^{er} janvier 2007, seules les intégrations fiscales locales sont maintenues.

Le résultat net des sociétés intégrées avant impôts sur les résultats est le suivant :

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2007
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 108	487
moins:		
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	7	8
Impôts sur les résultats	(444)	(491)
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats	1 545	970

La charge d'impôts sur les résultats s'analyse comme suit :

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2007		
Impôts courants	(489)	(447)		
France	(106)	(84)		
Etranger	(383)	(363)		
Impôts différés	45	(44)		
France	(19)	23		
Etranger	64	(67)		
Charge totale d'impôts sur les résultats	(444)	(491)		

L'impôt décaissé au cours du 1^{er} semestre 2008 s'élève à 315 millions d'euros (345 millions d'euros au 1^{er} semestre 2007).

La charge d'impôts au 1^{er} semestre 2008 représente 28,7% du résultat net des sociétés intégrées du Groupe avant impôts contre 50,6% au 1^{er} semestre 2007.

Ces taux effectifs s'analysent de la manière suivante :

en pourcentage	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2007	
Taux d'impôt français	34,4	34,4	
Incidence des taux d'impôts hors France	(4,6)	(5,1)	
Provision pour litige concurrentiel non déductible		20,3	
Plus-values nettes et dépréciations	0,2	(4,0)	
Provision sur impôts différés actifs	(1,0)	0,5	
Report variable		(0,3)	
Autres impôts différés et divers	(0,3)	4,8	
Taux effectif	28,7	50,6	

Au bilan, la variation du montant net des impôts différés actifs et passifs s'analyse de la manière suivante :

en millions d'euros	Impôts différés passifs nets
Situation au 31 décembre 2007	949
Charges / (produits) d'impôts différés	(45)
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19 (note 8)	23
Ecarts de conversion	(18)
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	28
Situation au 30 juin 2008	937

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

en millions d'euros	30 juin 2008	31 décembre 200	
Impôts différés actifs	332	328	
Impôts différés passifs	(1 269)	(1 277)	
Impôts différés passifs nets	(937)	(949)	
Retraites	456	465	
Marques	(833)	(844)	
Amortissements, amortissements dérogatoires et provisions à caractère fiscal	(952)	(1 029)	
Déficits reportables	107	97	
Autres	285	362	
Total	(937)	(949)	

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par groupes d'intégration fiscale quand ils existent (France, Grande-Bretagne, Espagne, Allemagne et Etats-Unis).

A l'actif, le Groupe constate 332 millions d'euros principalement sur les Etats Unis (204 millions d'euros). Au passif, le Groupe constate 1 269 millions d'euros répartis sur différents pays dont la France (505 millions d'euros) et la Grande-Bretagne (348 millions d'euros). Les autres pays sont d'un montant nettement inférieur. Les actifs d'impôts différés dont la récupération n'était pas jugée probable s'élèvent à 198 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 174 millions d'euros au 30 juin 2008.

NOTE 10 – AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

en millions d'euros	Provision	Provision	Provision	Provision	Provision	Provision	Dettes sur	Total
	pour litiges	pour	pour	pour	pour	pour autres	investis-	
		environ-	restructura-	charges de	garantie	risques	-sements	
		-nement	-tion	personnel	clients			
Au 31 décembre 2007								
Part à court terme	784	31	84	31	80	78	19	1 107
Part à long terme	244	115	76	41	92	284	71	923
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur								
investissements	1 028	146	160	72	172	362	90	2 030
Variations								
Dotations aux provisions	38	4	21	12	32	35		142
Reprises de provisions	(1)		(7)	(3)	(8)	(35)		(54)
Utilisations	(168)	(5)	(40)	(8)	(25)	(17)		(263)
Variations de périmètre		5	1		11	13	(3)	27
Autres mouvements et écarts de conversion	(16)	10		3	(5)	(25)	93	60
Total des variations de la période	(147)	14	(25)	4	5	(29)	90	(88)
Au 30 juin 2008								
Part à court terme	643	28	63	32	78	80	100	1 024
Part à long terme	238	132	72	44	99	253	80	918
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur								
investissements	881	160	135	76	177	333	180	1 942

Provision pour litiges

La provision pour litiges couvre les litiges concurrentiels du pôle Vitrage et les actions relatives à l'amiante intentées contre le Groupe. Ces provisions sont explicitées plus en détail dans la note 22 de la présente annexe.

Provision pour risque environnement

Cette provision couvre les charges liées à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites.

Provision pour restructuration

Au 30 juin 2008, après prise en compte d'une dotation nette de 14 millions d'euros, la provision pour restructuration s'élève à 135 millions d'euros (160 millions au 31 décembre 2007) et concerne notamment la Grande-Bretagne (36 millions d'euros), l'Allemagne (28 millions d'euros), le Benelux (25 millions d'euros) et les Etats-Unis (13 millions d'euros).

Provision pour charges de personnel

Cette provision comprend essentiellement des indemnités dues au personnel non liées à des opérations de restructuration.

Provision pour garantie clients

Cette provision couvre les obligations résultant de garanties accordées aux clients.

Provision pour autres risques

Au 30 juin 2008, les provisions pour autres risques s'élèvent à 333 millions d'euros et concernent notamment la France (123 millions d'euros), l'Allemagne (48 millions d'euros), l'Amérique du Nord (44 millions d'euros), l'Amérique Latine (38 millions d'euros) et l'Italie (26 millions d'euros).

Dettes sur investissements

Au 30 juin 2008 et au 31 décembre 2007, la variation des dettes sur investissements s'explique principalement par des compléments de prix et des différés de paiement sur les acquisitions.

NOTE 11 - DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

en millions d'euros	30 juin 2008	31 décembre 2007
Dettes fournisseurs	6 146	5 752
Acomptes reçus des clients	600	647
Fournisseurs d'immobilisations	280	478
Subventions reçues	60	54
Dettes sociales	1 006	1 023
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	603	410
Autres	901	813
Total des autres dettes	3 450	3 425

Les dettes fournisseurs et autres dettes qui ont essentiellement des échéances à court terme, sont valorisées à la valeur nette comptable qui est proche de la juste valeur.

NOTE 12 – FACTEURS DE RISQUES

RISQUES DE MARCHE (LIQUIDITE, TAUX, CHANGE, ENERGIE ET CREDIT,)

Risque de liquidité des financements

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de liquidité lié à la dette nette globale du Groupe. Les sociétés gèrent leur financement à long terme, sauf cas particulier, avec pour contrepartie la Compagnie de Saint-Gobain ou les pools de trésorerie des délégations nationales. De même, les financements à court terme des sociétés sont en majorité octroyés par la maison mère ou les pools de trésorerie nationaux.

Le risque de liquidité est géré avec pour principal objectif de garantir le renouvellement des financements du Groupe et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financier annuel de la dette. Ainsi, la part de la dette à long terme dans la dette nette totale est toujours maintenue à un niveau élevé. De même, l'échéancier de cette dette à long terme est étalé de manière à répartir sur différents exercices les appels au marché effectués lors de son renouvellement.

Les emprunts obligataires constituent la principale source de financement à long terme utilisée. Le Groupe dispose cependant aussi d'un programme de *Medium Term Notes*, d'un emprunt perpétuel et de titres participatifs, d'emprunts bancaires, et de contrats de location-financement.

Les dettes à court terme sont composées d'emprunts émis dans le cadre des programmes de Billets de Trésorerie, d'*Euro Commercial Paper* ou d'*US Commercial Paper*, mais aussi de créances titrisées et de concours bancaires. Les actifs financiers sont constitués de valeurs mobilières de placement et de disponibilités.

En support de ses programmes de financement à court terme *US Commercial Paper*, *Euro Commercial Paper* et Billets de Trésorerie, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous la forme de crédits syndiqués et de lignes bilatérales.

La note 13 présente un détail de l'ensemble des dettes du Groupe par nature et par échéance. Elle précise par ailleurs les caractéristiques principales des programmes de financement et des lignes de crédit confirmées à disposition du Groupe (montant, devises, modalités d'exigibilité anticipée).

Risque de liquidité des placements

Lorsque le Groupe a recours à des placements financiers (que ce soit sous la forme de dépôts bancaires à court terme, d'achats de SICAV, OPCVM ou équivalents), il privilégie systématiquement des instruments de type monétaire et/ou obligataire afin de limiter le risque de non liquidité ou de forte volatilité de ces placements.

Risque de taux

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette nette globale du Groupe selon les mêmes structures et modes décrits au premier paragraphe « risque de liquidité des financements ». Dans le cas où une filiale utilise des instruments dérivés de couverture, sa contrepartie est la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe.

Le risque de taux global est géré pour la dette nette consolidée du Groupe avec comme objectif principal de garantir le coût financier de la dette à moyen terme et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financier annuel de la dette. Le Groupe a défini dans sa politique les produits dérivés susceptibles d'être utilisés comme instruments de couvertures. On trouve parmi ces produits les swaps de taux, les options – y compris les « caps, floors et swaptions » - et les contrats de taux à terme.

L'analyse de sensibilité sur la dette nette globale du Groupe après couverture montre qu'une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêts à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse des capitaux propres et une baisse du résultat respectivement à hauteur de 20 millions d'euros et de 12 millions d'euros.

Risque de change

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique du Groupe consiste à couvrir les transactions commerciales effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des options et des contrats de change à terme pour couvrir leurs expositions nées de transactions commerciales. Dans le cas des options, les filiales contractent exclusivement avec la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, qui exécute pour leur compte ces couvertures.

La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes : trois mois environ. Toutefois, lorsqu'une commande est couverte, le contrat à terme peut aller jusqu'à deux ans. Les filiales peuvent conclure des contrats de change à terme de durée inférieure à deux ans.

Néanmoins, dans le cadre d'une couverture systématique unitaire effectuée facture par facture ou par engagement pour la part des commandes, la plupart des opérations sont couvertes avec la société Saint-Gobain Compensation, spécialement dédiée à cette activité. Celle-ci réalise les couvertures exclusivement par des opérations de change à terme. Pour les sociétés participantes, l'ensemble des positions commerciales est ainsi couvert dès la naissance du risque. Saint-Gobain Compensation retourne toutes ces positions auprès de la Compagnie de Saint-Gobain et n'a, de ce fait, pas de position ouverte.

Pour les autres sociétés, les couvertures sont mises en place prioritairement avec la Compagnie de Saint-Gobain à réception des ordres envoyés par les filiales, ou avec les pools de trésorerie des Délégations nationales, ou, à défaut, auprès des banques des filiales.

L'exposition au risque de change du Groupe est suivie à l'aide d'un reporting mensuel intégrant les positions de change des filiales du Groupe. Le taux de couverture de la position de change du Groupe est de 92%.

Au 30 juin 2008, pour les filiales dont ce n'est pas la devise fonctionnelle, l'exposition nette dans les devises suivantes est de :

en millions d'équivalents euros	Longue	Courte
USD	16	21
EUR	21	23
Autres devises	3	2
Total	40	46

L'analyse de sensibilité du risque de change montre qu'une augmentation de 10% du cours des devises suivantes dans lesquelles les filiales sont exposées aurait eu pour conséquence une variation du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous :

en millions d'euros	Gains ou pertes nets
USD	(0,5)
EUR	(0,2)

Une diminution de 10% des devises ci-dessus, au 30 juin 2008, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

Risque énergie

Pour réduire son exposition aux fluctuations de prix des énergies qu'il consomme, le Groupe couvre une partie de ses achats de gaz naturel aux Etats-Unis et dans certains pays européens, ainsi que de fioul en Europe, par des swaps et des options négociés dans la devise fonctionnelle des entités recourant à ces couvertures. L'organisation de ces couvertures gaz et fioul est du ressort de comités de pilotage constitués de la Direction Financière du Groupe, de la Direction des Achats du Groupe (Saint-Gobain Achats - SGA) et des délégations concernées.

Les couvertures gaz et fuel (hors achats à prix fixes auprès des fournisseurs négociés directement par la Direction des Achats) sont traitées par la Direction de la Trésorerie et du Financement sur la base des instructions qui lui sont transmises par Saint-Gobain Achats.

Ces couvertures n'excèdent en aucun cas à ce jour un horizon de 18 mois.

Les autres sources d'énergies ou les autres zones géographiques non mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet d'une politique de couverture gérée en central par un comité de pilotage :

- soit parce que les volumes ne sont pas significatifs,
- soit parce qu'il n'existe pas sur ces zones d'indice de référence international utilisé par les acteurs locaux et qu'il faut dans ce cas se référer soit à des prix administrés soit à des indices strictement nationaux.

Dans ces deux cas, ce sont les acheteurs locaux qui gèrent le risque énergie essentiellement par des achats à prix fixes.

Ponctuellement, et selon les mêmes principes édictés pour le gaz et le fuel, le Groupe peut être amené à couvrir l'achat de certaines matières premières.

Risque de crédit

Pour toute opération exposant la Compagnie de Saint-Gobain à un risque de crédit, la Direction de la Trésorerie et du Financement ne travaille qu'avec des contreparties ayant a minima une note de crédit long terme supérieure ou égale à A- chez Standard and Poors ou A3 chez Moody's (dans chaque cas avec une perspective stable).

La note 14 présente les instruments de couverture de taux de change et d'énergie utilisés, ainsi que les taux d'intérêt des principaux postes de la dette brute. Elle détaille aussi la répartition de la dette nette par devise et par nature de taux (fixe ou variable) ainsi que l'échéancier de révision de ses taux.

NOTE 13 – ENDETTEMENT NET

Emprunts et Dettes financières

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

en millions d'euros	30 juin 2008	31 décembre 2007
Emissions obligataires et Medium Term Notes	7 988	8 048
Emprunt perpétuel et titres participatifs	203	203
Dettes bancaires d'acquisition	2 125	
Autres dettes à long terme y compris location-financement	312	358
Dettes comptabilisées à la juste valeur (option juste valeur)	138	146
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	(40)	(8)
Partie long terme des dettes financières	10 726	8 747
dont part long terme des intérêts courus	2	2
Partie court terme des dettes financières	687	971
Programmes court terme (US CP, Euro CP, Billets de trésorerie)	2 149	
Concours bancaires et autres dettes bancaires court terme	944	922
Titrisation	550	591
Juste valeur des dérivés liés à l'endettement non qualifiés de couverture	(13)	(9)
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	3 630	1 504
TOTAL DETTE BRUTE	15 043	11 222
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(1 722)	(1 294)
TOTAL DETTE NETTE AVEC INTERETS COURUS	13 321	9 928

La juste valeur des dettes brutes à long terme (parts à long et court terme) gérées par la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à 11 milliards d'euros au 30 juin 2008 (pour une valeur comptable enregistrée de 10,9 milliards d'euros).

Echéancier de la dette à long terme

L'échéancier de la dette brute à long terme du Groupe au 30 juin 2008 se décompose comme suit :

n millions d'euros	Devise	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Emissions obligataires et Medium Term Notes	EUR	365	4 763	2 429	7 557
	GBP			754	754
	USD				0
	Autres		42		42
Emprunt perpétuel et titres participatifs	EUR			203	203
Dettes bancaires d'acquisition	EUR		2 125		2 125
Autres dettes à long terme y compris location-financement	Toutes devises	156	222	88	466
Dettes comptabilisées à la juste valeur (option juste valeur)	EUR		138		138
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	EUR		(40)		(40)
OTAL HORS INTERETS COURUS		521	7 250	3 474	11 245

Au 30 juin 2008, l'échéancier des intérêts futurs de la dette brute long terme gérée par la Compagnie de Saint-Gobain (part court terme et long terme) se décompose comme suit :

en millions d'euros	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Intérêts futurs de la dette brute long terme	513	1 057	810	2 380
TOTAL HORS INTERETS COURUS	513	1 057	810	2 380

Les intérêts sur les emprunts perpétuels et titres participatifs sont calculés jusqu'en 2024.

Le 13 juin 2008, Saint-Gobain Nederland a remboursé un emprunt obligataire de 150 millions de livres sterling venu à échéance.

Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 euros de nominal, soit un montant total de 125 millions d'euros, à taux variable (indexation Euribor). Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

Le Groupe a racheté et annulé à ce jour 18 496 titres. Le nombre de titres en circulation dans le public est donc de 6 504 pour un montant nominal de 33 millions d'euros.

Titres participatifs

Dans les années 1980, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs indexés TMO et 194 633 titres participatifs indexés au minimum sur l'Euribor. Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 30 juin 2008 s'élève à 606 883 pour ceux indexés TMO, et 77 516 pour ceux indexés au minimum sur l'Euribor, soit un nominal total de 170 millions d'euros.

La rémunération des 606 883 titres indexés TMO comporte, dans la limite d'un taux de rendement égal à 125% du taux moyen des obligations, une partie fixe et une partie variable assise sur les résultats du Groupe. La rémunération des 77 516 indexés au minimum sur l'Euribor est composée d'une partie fixe applicable à 60% du titre et égale à 7,5% l'an d'une part, et d'autre part, à une partie variable applicable à 40% du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent dans les limites fixées par le contrat d'émission.

La rémunération nette des titres participatifs s'élève à 5,4 millions d'euros au 1^{er} semestre 2008, contre 5,3 millions d'euros au 1^{er} semestre 2007.

Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (*Medium Term Notes*) et à court terme (*Commercial Paper* et Billets de trésorerie).

A la date du 30 juin 2008, la situation de ces programmes s'établit comme suit :

Programmes	Devises	Tirages	Limites	Encours	Encours
(en millions de devises)		autorisés	autorisées au 30/06/2008	30/06/2008	31/12/2007
Medium Term Notes	EUR	1 à 30 ans	10 000 millions	3 299 millions	3 356 millions
US commercial paper	USD	jusqu'à 12 mois	1 000 millions (*)	0 million	0 million
Euro commercial paper	USD	jusqu'à 12 mois	1 000 millions (*)	0 million	0 million
Billets de trésorerie	EUR	jusqu'à 12 mois	3 000 millions	2 149 millions	0 million

^(*) Equivalent à 634 millions d'euros sur la base du taux de change au 30 juin 2008

La limite autorisée des programmes de *Medium Term Notes* a été portée à 10 milliards d'euros le 14 décembre 2007.

Conformément aux usages du marché, les tirages de billets de trésorerie, *Euro-Commercial Paper* et *US-Commercial Paper* sont généralement effectués pour une durée allant de 1 à 6 mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, ils sont classés dans la dette à taux variable.

En support de ses programmes de financement à court terme *US-Commercial Paper*, *Euro-Commercial Paper*, et billets de trésorerie, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous forme d'un crédit syndiqué de 2 000 millions d'euros à échéance novembre 2011, ainsi que de 7 lignes de crédit bilatérales pour un montant global de 680 millions d'euros au 30 juin 2008.

Les principaux cas prévus aux contrats d'exigibilité anticipée (immédiate), ou d'annulation lorsqu'elles ne sont pas tirées des lignes de crédit bilatérales susmentionnées, sont :

- non respect de l'un ou l'autre des deux ratios financiers suivants (appréciés annuellement) :
 - o dette nette sur résultat d'exploitation hors amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles inférieur à 3,75 ;
 - o résultat avant impôts et charge nette de financement sur charge nette de financement supérieur à 3

Cette exigence concerne trois lignes bilatérales représentant 290 millions d'euros.

• défaut de paiement d'un montant dû au titre d'un emprunt bancaire, supérieur à certains seuils.

Aucune de ces lignes n'a été utilisée durant l'exercice.

Un crédit syndiqué de 9 milliards d'euros a été conclu en 2005 pour d'une part financer l'acquisition du groupe BPB et d'autre part refinancer certaines dettes existantes alors au sein des groupes BPB et Saint-Gobain. Ce crédit comprenait trois tranches, un prêt à 3 ans, un prêt à 5 ans et un crédit *revolving* à 5 ans. Au 30 juin 2008, les prêts à 3 ans et 5 ans sont totalement remboursés ; la part contractuelle pour « *General Corporate Purposes* » du crédit *revolving* à échéance août 2010 n'est pas utilisée et reste disponible à hauteur de 500 millions d'euros.

Pour ce crédit syndiqué de 9 milliards d'euros, les principaux cas d'exigibilité anticipée sont :

- non respect de l'un ou l'autre des deux ratios financiers suivants (appréciés semestriellement) :
 - o dette nette sur résultat d'exploitation hors amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles inférieur à 3,75 ;
 - o résultat d'exploitation hors amortissements des immobilisations incorporelles sur charge nette de financement supérieur à 3,5.
- défaut de paiement d'un montant dû au titre d'un emprunt bancaire, supérieur à 40 millions d'euros.

Au 30 juin 2008, Saint-Gobain satisfait à l'ensemble de ces covenants.

De plus, un crédit syndiqué de 2,125 milliards d'euros a été conclu en octobre 2007 dont l'objet principal est de financer l'acquisition du groupe Maxit. Ce crédit comprend une tranche d'un an reconductible sur un an. La totalité du crédit était tirée au 30 juin 2008.

Les charges de commissions d'engagement au titre de l'ensemble de ces lignes se sont élevées à 1,3 million d'euros au 1^{er} semestre 2008 (1,2 million d'euros au 1^{er} semestre 2007).

Concours bancaires courants et autres dettes bancaires court terme

Ce poste comprend l'ensemble des comptes bancaires créditeurs du Groupe (financement par découvert bancaire), les emprunts bancaires locaux à court terme réalisés par les filiales et les intérêts courus sur la dette court terme.

Titrisation de créances commerciales

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales (ne transférant pas le risque à l'organisme financier), l'un par l'intermédiaire de sa filiale américaine Saint-Gobain Receivables Corporation, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale anglaise Jewson Ltd.

Le programme américain s'élève à 290 millions d'euros au 30 juin 2008 contre 373 millions d'euros au 31 décembre 2007. L'écart entre la valeur nominale des créances et leur valeur de rachat constitue une charge financière qui s'élève à 6,5 millions d'euros au 1^{er} semestre 2008 contre 11,2 millions d'euros au 1^{er} semestre 2007.

Le programme anglais s'élève à 260 millions d'euros au 30 juin 2008 contre 218 millions d'euros au 31 décembre 2007. La charge financière relative à ce programme s'élève à 6,7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2008 contre 6,3 millions d'euros au 1^{er} semestre 2007.

Garantie de dettes par des actifs

Une partie des dettes, pour un montant de 48 millions d'euros au 30 juin 2008, est garantie par des actifs immobilisés (hypothèques et nantissements de titres).

NOTE 14 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments dérivés

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

	Juste	valeur au 30/06	/08	Juste	Nomir	nal réparti par o	échéance au 30/0	06/08
en millions d'euros	Dérivés Actif	Dérivés Passif	Total	valeur au 31/12/07	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Couverture de juste valeur								
Swaps de taux			0	(1)				0
Couverture de flux futurs								
Swaps de matières premières	66		66	2	164	18		182
Changes à terme			0		16			16
Option de change			0					(
Swaps de taux	40		40	9		1250		1 250
Dérivés non qualifiés								
Swaps de taux		(17)	(17)	(9)		155		155
Swaps de taux et de devises	16		16	13	49			49
Swaps de change	17	(3)	14	5	2 269	4		2 273
Swaps de matières premières			0		6			6
Changes à terme	2	(1)	1	6	98	3		101
Options de change achetées			0		1			1
Options de change vendues			0		1			1
Options de conversion de taux			0					(
Options de matières premières achetées			0					0
Options de matières premières vendues			0					(
TOTAL	141	(21)	120	25	2 604	1 430	0	4 034
dont dérivés rattachés à la dette nette			53	17				0

La juste valeur des instruments financiers a généralement été déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationale ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur se fonde sur des estimations réalisées à l'aide de techniques d'actualisation ou autres.

> Swaps de taux

Les swaps de taux utilisés par le Groupe permettent de convertir à taux variable (respectivement fixe) une partie de la dette bancaire ou obligataire contractée à taux fixe (respectivement variable) sur le marché obligataire.

> Swaps de taux et de devises

Le Groupe a recours à des swaps de taux et de devises pour le financement des filiales aux Etats-Unis. Il a ainsi conclu des swaps receveurs d'euros et payeurs de dollars.

> Swaps de change

Les swaps de change sont principalement utilisés par le Groupe pour sa gestion quotidienne de trésorerie, ainsi que, dans certains cas, pour le financement d'actifs en devises à l'aide de ressources principalement en euros.

Changes à terme et options de change

Les changes à terme et options de change permettent de couvrir le risque de change des sociétés du Groupe sur leurs opérations en devises, en particulier les opérations commerciales (achats et ventes) et les investissements.

Swaps de matières premières et options de matières premières

Les swaps de matières premières permettent de couvrir le risque de variation du prix d'achat de nos matières premières, en particulier le fuel lourd en Europe et le gaz naturel aux Etats-Unis et dans certains pays européens. Les options de matières premières permettent de couvrir le risque de variation du prix d'achat du gaz naturel aux Etats-Unis ; la Compagnie de Saint-Gobain n'a pas recours actuellement à cet outil.

Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés

Au 30 juin 2008, la réserve IFRS de couverture des flux futurs (« *cash flow reserve*» consolidée) représentait un solde créditeur de 106 millions d'euros se décomposant de la manière suivante :

- 40 millions d'euros correspondant aux mises au marché de swaps de taux qualifiés en couverture de flux futurs permettant la fixation de l'emprunt obligataire émis en avril 2007.
- 66 millions d'euros correspondant aux mises au marché des couvertures sur achats de gaz et fuel et ayant vocation à être repris par résultat au jour de la réalisation du contrat.

Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés

La juste valeur des instruments dérivés qui sont classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat » s'élève à 14 millions d'euros au 30 juin 2008 (3 millions d'euros au 30 juin 2007).

Dérivés incorporés

Le Groupe Saint-Gobain analyse régulièrement ses contrats pour isoler les dispositions qui s'analysent comme des dérivés incorporés au regard des normes IFRS. Au 30 juin 2008, aucun dérivé incorporé matériel à l'échelle du Groupe n'a été identifié.

Structure de la dette du Groupe

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, aux normes IFRS et après gestion (swaps de taux et de devises, swaps de change et swaps de taux), s'établit à fin juin 2008 à 4,9% contre 5,1% à fin décembre 2007.

Les taux de rendement interne moyens sur les postes significatifs de la dette à long terme du Groupe avant couverture s'analysent comme suit :

Taux de rendement interne sur encours (en %)	30 juin 2008	31 décembre 2007
Emissions obligataires et Medium Term		
Notes	4,99%	4,96%
Emprunt perpétuel et titres participatifs	6,15%	5,98%
Dettes bancaires d'acquisition	4,82%	-

Le tableau ci-après présente la répartition par devise et par type de taux (fixe ou variable) de la dette nette du Groupe au 30 juin 2008 après gestion par des swaps de taux, des swaps de taux et de devises et des swaps de change.

Dette nette libellée en devises	A	Après gestion			
en millions d'euros	Variable	Fixe	Total		
EUR	2 801	7 746	10 547		
USD	685	85	770		
GBP	313	755	1 068		
NOK	234		234		
SEK	395	4	399		
Autres devises	34	143	177		
TOTAL	4 462	8 733	13 195		
	34%	66%	100%		
Juste valeur des dérivés rattachés à la dette			(53)		
Intérêts courus			179		

Echéancier de révision de taux des actifs et des dettes financières

L'échéancier au 30 juin 2008 des révisions de taux de la dette brute et des actifs financiers après gestion est présenté ci-après.

en millions d'euros	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Dette brute	6 809	4 994	3 239	15 042
Effet swap de taux	(1 250)	1 250		0
Disponibilités	(1 722)			(1 722)
DETTE NETTE APRES GESTION	3 837	6 244	3 239	13 320

NOTE 15 – DETAIL PAR NATURE DU RESULTAT OPERATIONNEL

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2007
Chiffre d'affaires et produits accessoires	22 141	21 779
Charges de personnel :		
Salaires et charges sociales	(4 020)	(3 947)
Rémunérations en actions (a)	(37)	(36)
Retraites	(88)	(136)
Dotations aux amortissements	(740)	(764)
Autres (b)	(15 251)	(14 803)
Résultat d'exploitation	2 005	2 093
Résultat de cessions d'actifs (c)	12	252
Reprise des écarts d'acquisition négatifs en résultat		9
Autres produits opérationnels	12	261
Charges de restructuration (d)	(41)	(75)
Provisions et charges sur litiges (e)	(34)	(697)
Dépréciations d'actifs (f)	(43)	(258)
Autres	(2)	(3)
Autres charges opérationnelles	(120)	(1 033)
Résultat opérationnel	1 897	1 321

- (a) Les rémunérations en actions comprennent la charge au titre du plan d'options de 20 millions d'euros au 1^{er} semestre 2008 (20 millions d'euros au 1^{er} semestre 2007) et au titre du Plan d'Epargne Groupe (voir note 16). Cette charge PEG est constatée en totalité à la clôture de la période de souscription c'est-à-dire le 10 avril en 2008.
- (b) Ce poste correspond aux coûts des marchandises vendues de l'activité négoce dans les pôles Distribution Bâtiment et Vitrage (8 916 millions d'euros au 1^{er} semestre 2008 et 8 327 millions d'euros au 1^{er} semestre 2007) et aux frais de transport, coûts des matières premières et autres coûts de production pour les activités industrielles. Il comprend également les pertes et profits de change d'exploitation nets qui sont des gains de change nets de 12 millions d'euros au 1^{er} semestre 2008 contre des pertes de change nettes de 1 million d'euros au 1^{er} semestre 2007.
 - Au 1^{er} semestre 2008, le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation s'élève à 193 millions d'euros (194 millions d'euros au 1^{er} semestre 2007).
- (c) Au 1^{er} semestre 2008, les résultats de cessions d'actifs sont positifs de 12 millions d'euros. Au 1^{er} semestre 2007, ils étaient positifs de 252 millions d'euros principalement en raison de la cession de Saint-Gobain Desjonquères et ses filiales (voir note 2).
- (d) Au 1^{er} semestre 2008, les charges de restructurations sont composées notamment de 25 millions d'euros d'indemnités de départ (50 millions d'euros au 1^{er} semestre 2007).

- (e) Au 1^{er} semestre 2008, les provisions et charges sur litiges comprennent essentiellement la charge relative aux litiges amiante. Au 1^{er} semestre 2007, ce poste comprenait également la dotation aux provisions pour litige concurrentiel. Ces données sont commentées dans les notes 10 et 22.
- (f) Au 1^{er} semestre 2008, les dépréciations d'actifs comprennent notamment une charge de 6 millions d'euros sur les écarts d'acquisition (56 millions d'euros au 1^{er} semestre 2007), 33 millions d'euros sur les immobilisations corporelles (33 millions d'euros au 1^{er} semestre 2007) et le solde sur les immobilisations incorporelles, actifs financiers ou les actifs courants. Par ailleurs, au 1^{er} semestre 2007 une dépréciation sur les actifs détenus en vue de la vente d'un montant de 161 millions d'euros avait été enregistrée.

NOTE 16 - PLAN EPARGNE GROUPE

Le Plan d'Epargne du Groupe (PEG) est ouvert à tous les salariés français ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays où le Groupe est représenté. Une condition minimale d'ancienneté dans le Groupe de trois mois est requise pour pouvoir bénéficier du PEG. Le prix d'exercice est celui fixé par le Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain sur délégation du Conseil d'administration. Il correspond à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de Bourse qui précèdent la décision.

En 2008, le Groupe a émis au titre du PEG 8 272 947 actions nouvelles (4 981 609 actions en 2007) de 4 euros de nominal réservées à ses salariés représentant une augmentation de capital de 353 millions d'euros (294 millions d'euros en 2007).

Dans les pays qui satisfont aux exigences légales et fiscales, deux possibilités d'investissement sont proposées : le plan classique et le plan à effet de levier.

Plans classiques

Dans le plan classique, les employés investissent dans des actions Saint-Gobain à un cours préférentiel décoté de 20%. Ces actions ne peuvent être cédées par le salarié pendant une période incompressible de cinq ou dix années, sauf événements exceptionnels. La charge IFRS2 mesurant l'avantage offert aux salariés, est donc évaluée par référence à la juste valeur d'une décote offerte sur des actions non cessibles. Le coût d'incessibilité pour le salarié est valorisé comme le coût d'une stratégie en deux étapes consistant dans un premier temps à vendre à terme les actions incessibles à cinq ans ou dix ans, et à acheter dans un deuxième temps un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par emprunt. Ce coût d'emprunt est fondé sur le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation avec un remboursement in fine sans affectation pour une durée de 5 ans ou 10 ans (voir modalités de calcul du plan classique en note 1).

Le montant enregistré en charge en 2008 au titre du plan classique s'élève à 8,4 millions d'euros (11,9 millions d'euros en 2007), nette du coût d'incessibilité pour les salariés de 29,8 millions d'euros (30,3 millions d'euros en 2007).

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans classiques, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation pour 2008 et 2007.

	2008	2007
Caractéristiques des plans		
Date d'attribution	22 février	23 février
Maturité des plans (en années)	5 ou 10	5 ou 10
Prix de référence (en euros)	51,75	72,56
Prix de souscription (en euros)	41,41	58,05
Décote faciale (en %)	20,00%	20,00%
(a) Décote totale à la date d'attribution (en %)	22,05%	21,11%
Montant souscrit par les salariés (en millions d'euros)	168,7	205,4
Nombre total d'actions souscrites	4 073 045	3 539 025
Hypothèses de valorisation		
Taux de financement des salariés (1)	7,57%	7,36%
Taux d'intérêt sans risque à cinq ans	3,61%	4,02%
Taux d'emprunt des titres (repo)	0,25%	0,25%
(b) Incessibilité pour le participant au marché (en %)	17,17%	15,24%
(c) Coût global pour le Groupe (en %) (a-b)	4,88%	5,87%

(1) Une baisse de 0,5 point du taux de financement du salarié aurait une incidence de 3,1 millions d'euros sur la charge IFRS2 de 2008.

Plans à effet de levier

Pour le plan à effet de levier, mis en œuvre en 2007 et 2008, le Groupe offre la possibilité d'une souscription à un cours préférentiel décoté de 15%. Ce plan propose un profil de gain différent du plan classique dans la mesure où une banque tierce complète l'investissement de l'employé de telle sorte que le montant investi au total représente dix fois le montant payé par l'employé. L'intermédiation de la banque permet de sécuriser l'apport personnel du salarié, de lui assurer un rendement minimum et de lui offrir une indexation à la hausse sur le nombre global d'actions auxquelles il a souscrit.

La charge IFRS 2 est calculée selon les mêmes modalités que le PEG classique (voir modalités de calcul en note 1) mais en valorisant l'avantage spécifique que constitue la faculté accordée aux salariés grâce au recours bancaire de bénéficier de conditions de marché identiques à celles du Groupe (gain d'opportunité figurant dans le tableau cidessous).

Le montant enregistré en charge en 2008 au titre du plan à effet de levier s'élève à 8,5 millions d'euros (4,2 millions d'euros en 2007), nette du coût d'incessibilité pour les salariés et du gain d'opportunité de 29,9 millions d'euros (14,2 millions d'euros en 2007).

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans à effet de levier, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation pour 2008 et 2007.

	2008	2007
Caractéristiques des plans		
Date d'attribution	22 février	23 février
Maturité des plans (en années)	5	5
Prix de référence (en euros)	51,75	72,56
Prix de souscription (en euros)	43,99	61,68
Décote faciale (en %)	15,00%	15,00%
(a) Décote totale à la date d'attribution (en %)	17,18%	16,19%
Montant souscrit par les salariés (en millions d'euros)	18,5	8,9
Montant global souscrit (en millions d'euros)	184,8	89,0
Nombre total d'actions souscrites	4 199 902	1 442 584
Hypothèses de valorisation		
Taux de financement des salariés (1)	7,57%	7,36%
Taux d'intérêt sans risque à cinq ans	3,61%	4,02%
Taux d'emprunt des titres (repo)	0,25%	0,25%
Ecart de volatilité du taux détail / taux institutionnel (2)	5,50%	4,00%
(b) Incessibilité pour le participant au marché (en %)	15,00%	15,00%
(c) Mesure du gain d'opportunité (en %)	1,62%	1,65%
(d) Coût global pour le Groupe (en %) (a-b+c)	3,80%	2,84%

⁽¹⁾ Une baisse de 0,5 point du taux de financement du salarié n'aurait pas d'incidence sur la charge IFRS2 de 2008 car le coût d'incessibilité reste supérieur à la décote.

NOTE 17 – RESULTAT FINANCIER

Détail des autres produits et charges financiers

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2007
Coût financier des retraites	(214)	(221)
Rendement des fonds	215	227
Coût financier des retraites net	1	6
Autres charges financières	(36)	(57)
Autres produits financiers	9	14
Autres produits et charges financiers	(26)	(37)

⁽²⁾ Une hausse de 0,5 point de l'écart de volatilité au taux détail/taux institutionnel aurait une incidence de 0,5 million d'euros sur la charge IFRS2 de 2008.

Intérêts financiers encaissés et décaissés

Le coût de l'endettement financier net s'établit à 326 millions d'euros au 1^{er} semestre 2008 (314 millions d'euros au 1^{er} semestre 2007) et le montant net des intérêts financiers encaissés et décaissés au cours du 1^{er} semestre 2008 s'élève à 291 millions d'euros (267 millions d'euros au 1^{er} semestre 2007).

NOTE 18 - RESULTAT NET COURANT ET MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

Le résultat net courant s'élève à 1 101 millions d'euros (1 067 millions d'euros au 1^{er} semestre 2007). Rapporté au nombre moyen pondéré de titres en circulation (371 914 226 actions au 30 juin 2008 et 364 639 299 actions au 30 juin 2007), il représente un bénéfice net courant par action de 2,96 euros au 1^{er} semestre 2008 (2,93 euros au 1^{er} semestre 2007).

L'écart entre le résultat net et le résultat net courant s'explique de la façon suivante :

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2007
Résultat net part du Groupe	1 076	465
Déduction faite des éléments suivants :		
Résultat de cessions d'actifs	12	252
Dépréciations d'actifs	(43)	(255)
Provision pour litige concurrentiel	0	(650)
Impact des minoritaires	(1)	2
Effets d'impôts part du Groupe	7	49
Résultat net courant part du Groupe	1 101	1 067

La marge brute d'autofinancement s'élève à 1 894 millions d'euros (1 932 millions d'euros au 1er semestre 2007) et la marge brute d'autofinancement hors impôts sur plus ou moins-values s'élève à 1 887 millions d'euros (1 883 millions d'euros au 1er semestre 2007).

Leur calcul est le suivant :

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2007
Résultat net part du Groupe	1 076	465
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	32	22
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des		
dividendes reçus	(3)	(3)
Dotation aux amortissements et dépréciations d'actifs	778	1 005
Résultat de cessions d'actifs	(12)	(252)
Dotation et reprise provision pour litige concurrentiel	0	650
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en		
actions	23	45
Marge brute d'autofinancement	1 894	1 932
Impôts sur résultat de cessions	(7)	(49)
Marge brute d'autofinancement hors impôts sur plus ou moins-values	1 887	1 883

NOTE 19 – RESULTAT PAR ACTION

Le calcul des différents résultats par action est présenté ci-dessous.

en millions d'euros	Résultat net part N du Groupe	Résultat par action (en euros)	
1 ^{er} semestre 2008	1076	251.014.006	2.00
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	1 076	371 914 226	2,89
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	1 076	374 659 266	2,87
1 ^{er} semestre 2007			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	465	364 639 299	1,28
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	465	372 047 342	1,25

Le nombre moyen pondéré de titres en circulation est calculé en retranchant les actions détenues en propre par le Groupe (4 498 706 titres au 30 juin 2008) du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré et dilué de titres est calculé à partir du nombre moyen pondéré de titres en circulation en tenant compte de la conversion des instruments dilutifs existants c'est-à-dire les plans d'options de souscription d'actions (nombre pondéré de 2 745 040 titres au 30 juin 2008 et 7 408 043 titres au 30 juin 2007).

NOTE 20 – ENGAGEMENTS

Les principales variations entre le 31 décembre 2007 et le 30 juin 2008 sont les suivantes :

• Obligations en matière de location-financement

Au 1^{er} semestre 2008, les engagements de loyers futurs relatifs aux contrats de location-financement diminuent de 11 millions d'euros.

• Obligations en matière de location simple

Le Groupe a recours à de nombreux contrats de location simple, que ce soit pour la location de matériels, de bureaux, d'entrepôts ou de locaux destinés à la production. Les périodes de location sont en général comprises entre 1 et 9 ans. Ces contrats présentent des clauses de renouvellement sur des périodes variables ainsi que parfois des clauses relatives au paiement de taxes immobilières et de primes d'assurance. Dans la plupart des cas, la Direction pense renouveler les contrats de location en cours ou les remplacer par d'autres contrats puisque ceux-ci font partie de la gestion courante du Groupe.

Au 1^{er} semestre 2008, les engagements de location simple augmentent de 40 millions d'euros provenant d'une hausse des terrains et constructions (94 millions d'euros) compensée par une baisse des véhicules et matériels et outillages. L'augmentation des terrains et constructions provient essentiellement du Pôle Distribution Bâtiment du fait des variations de périmètre.

• Autres obligations contractuelles

Les engagements d'achats irrévocables comprennent les obligations contractuelles relatives aux achats de matières premières et de services y compris des engagements de location de véhicules ainsi que les engagements contractuels en matière d'investissements.

Au 1^{er} semestre 2008, les engagements d'achats des contrats irrévocables diminuent de 329 millions d'euros résultant de la réalisation d'une part des investissements industriels dans le pôle Vitrage et Produits pour la Construction et d'autre part des investissements en titres dans le pôle Distribution Bâtiment.

• Engagements commerciaux

Au 1^{er} semestre 2008, les engagements de garanties reçues augmentent de 23 millions d'euros soit une valeur à la clôture au 30 juin 2008 de 114 millions d'euros contre 92 millions d'euros au 31 décembre 2007.

NOTE 21 – RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Transactions avec les actionnaires principaux

Certaines filiales du Groupe Saint-Gobain, en particulier dans le pôle Distribution Bâtiment, réalisent des opérations avec des filiales du groupe Wendel essentiellement Legrand et Materis. Depuis la prise de participation progressive de Wendel au 2ème semestre 2007, les relations commerciales entre les deux groupes n'ont pas été modifiées et sont réalisées à la valeur de marché.

NOTE 22 – LITIGES

Litiges français relatifs à l'amiante

En France, où les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, de nouvelles actions individuelles émanant d'anciens salariés de ces sociétés, à raison des maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont ou ont été atteints, ou de leurs ayants droit, sont venues s'ajouter en 2008 à celles engagées depuis 1996. 651 actions au total au 30 juin 2008 ont été ainsi engagées depuis l'origine contre ces deux sociétés en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'Assurance Maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

Sur ces 651 procédures, 518 sont au 30 juin 2008 définitivement terminées tant sur le fond que sur le montant des indemnisations. Dans ces dossiers les juridictions ont toutes retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la faute inexcusable.

Les indemnisations mises définitivement à la charge d'Everite et de Saint-Gobain PAM l'ont été pour un montant global inférieur à 2 millions d'euros.

Concernant les 133 actions restant en cours contre Everite et Saint-Gobain PAM au 30 juin 2008, 42 sont terminées sur le fond mais sont, pour la fixation du montant des indemnisations, en attente des conclusions d'expertises médicales. Dans tous ces dossiers la charge financière des condamnations est affectée aux Caisses d'Assurance Maladie pour des motifs de droit (prescription, inopposabilité).

Sur les 91 actions restantes, 3 n'ont fait l'objet d'aucun acte de procédure depuis trois ans au moins, 11 ont été radiées par suite de la saisine du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA), et les 77 autres sont, au 30 juin 2008, en cours sur le fond, à différents stades de la procédure : 16 sont en cours de procédure administrative devant des Caisses d'Assurance Maladie, 48 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale, 11 devant des Cours d'appel et 2 sont des pourvois pendants devant la Cour de Cassation.

Par ailleurs, 108 actions de même nature ont été au total au 30 juin 2008 engagées depuis l'origine (1997) par des salariés ou anciens salariés de 13 sociétés françaises du Groupe qui avaient notamment utilisé des équipements de protection en amiante destinés à les protéger de la chaleur des fours.

Au 30 juin 2008, on comptait 8 instances radiées à la demande des salariés ou anciens salariés, par suite de la saisine du FIVA. Par ailleurs, le FIVA, dans 4 dossiers, a lui-même engagé l'action ou l'a reprise en cours d'instance, après avoir indemnisé le salarié ou l'ancien salarié.

A cette même date, 62 procédures étaient définitivement terminées, sur lesquelles 13 décisions ont retenu la faute inexcusable de l'employeur, mais sans incidence financière pour les sociétés concernées.

S'agissant des 46 actions restant en cours au 30 juin 2008, 8 en sont encore au stade de l'instruction par les Caisses d'Assurance Maladie, 13 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale, 9 devant des Cours d'appel et 4 n'ont fait l'objet d'aucun acte de procédure depuis trois ans au moins.

Litiges américains relatifs à l'amiante

Aux Etats-Unis, le nombre estimé de nouveaux litiges liés à l'amiante mettant en cause Certain Teed au cours du premier semestre 2008 s'élève à environ 3 000. En 12 mois glissants, le flux de nouvelles plaintes est en diminution à 5 000 environ à fin juin 2008 par rapport à fin décembre 2007 (6 000) et à fin juin 2007 (7 000).

Environ 4 000 litiges ont fait l'objet d'une transaction durant les six premiers mois de l'exercice 2008, ce qui est en ligne avec le nombre de litiges ayant fait l'objet d'une transaction en 2007.

Environ 73 000 litiges demeurent en cours au 30 juin 2008, soit une légère réduction par rapport au 31 décembre 2007 (74 000) et au 31 décembre 2006 (76 000).

Une provision complémentaire estimée de 37,5 millions d'euros (57,4 millions de dollars) est enregistrée dans les comptes consolidés au 30 juin 2008 pour faire face aux litiges mettant en cause CertainTeed. Comme chaque année depuis 2002, il sera procédé à une évaluation précise de la provision nécessaire pour la clôture des comptes annuels.

Le montant total des indemnisations payées au titre des plaintes déposées contre CertainTeed, (correspondant pour partie à des litiges ayant fait l'objet d'une transaction avant le 30 juin 2007 mais pour lesquels les indemnisations n'ont été versées qu'au cours des douze derniers mois et pour partie à des litiges entièrement réglés et indemnisés au cours des douze derniers mois), ainsi que des indemnisations (nettes de couvertures d'assurance) versées au cours des douze derniers mois par les autres activités du Groupe aux Etats-Unis impliquées dans des actions judiciaires liées à l'amiante, s'est élevé à 46 millions d'euros soit 70 millions de dollars (contre 53 millions d'euros soit 73 millions de dollars pour l'année 2007).

Au Brésil, les anciens salariés des sociétés du Groupe qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnisation exclusivement pécuniaire soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnisation ; seul un petit nombre de contentieux est en cours au 30 juin 2008 à cet égard, et ils ne présentent pas de risque significatif pour les filiales concernées.

Procédures de la Commission Européenne dans les secteurs du vitrage bâtiment et du vitrage automobile

A la suite des inspections qu'elle a effectuées en février et mars 2005 dans des sites et locaux de verriers exerçant leurs activités en Europe, dont Saint-Gobain Glass et Saint-Gobain Sekurit, et compte tenu des éléments qui lui ont été fournis par l'un de ces verriers au titre d'une « demande de clémence », la Commission Européenne a adressé le 12 mars 2007 à Saint-Gobain Glass France (vitrage bâtiment) et le 19 avril 2007 à Saint-Gobain Glass France, Saint-Gobain Sekurit Deutschland et Saint-Gobain Sekurit France (vitrage automobile), respectivement, deux communications de griefs visant la violation de l'article 81 du Traité de Rome. Ces communications de griefs ont été également notifiées à la Compagnie de Saint-Gobain prise en sa qualité de société-mère de ces sociétés.

En résumé, il est reproché aux filiales verrières concernées du Groupe d'avoir participé à des contacts ou réunions avec un ou plusieurs concurrents ayant porté sur des questions de politique de prix et de stabilisation de parts de marché, ou ayant donné lieu à des échanges d'informations considérés comme illicites.

Après analyse du dossier et des griefs, Saint-Gobain Glass France n'a pas contesté les faits reprochés dans le dossier du vitrage bâtiment, et Saint-Gobain Glass France, Saint-Gobain Sekurit Deutschland et Saint-Gobain Sekurit France ont admis la matérialité des faits retenus dans le dossier du vitrage automobile tout en contestant la portée que la Commission entend donner à une partie d'entre eux.

Ces sociétés ont néanmoins présenté dans leurs réponses à la Commission, des moyens de défense tenant à la gravité et à la durée des infractions, au montant de la valeur des ventes des activités concernées à prendre en compte, et à l'effet de la récidive. Pour sa part, la Compagnie de Saint-Gobain a formellement contesté dans les deux dossiers que les infractions en cause puissent lui être imputées de quelque manière que ce soit.

Par décision du 28 Novembre 2007 concernant le dossier du vitrage bâtiment, la Commission Européenne a estimé que la violation de l'article 81 du Traité de Rome était établie dans ce dossier à l'encontre, notamment, de Saint-Gobain Glass France, et a infligé à cette société, conjointement et solidairement avec la Compagnie de Saint-Gobain, une amende de 133,9 millions d'euros. La Compagnie de Saint-Gobain et Saint-Gobain Glass France ont décidé de ne pas introduire de recours contre cette décision. L'amende a été réglée le 3 mars 2008. En conséquence, le montant de la provision de 694 millions d'euros constituée au 31 décembre 2007 a été ramené à 560 millions d'euros au 30 juin 2008.

NOTE 23 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Informations sectorielles par pôle et par activité

Par pôle, l'information sectorielle est présentée de la façon suivante :

- Pôle Vitrage
- Pôle Matériaux Haute Performance (MHP)
- Pôle Produits pour la Construction (PPC)
 - Aménagement Intérieur : activités Isolation et Gypse
 - Aménagement Extérieur : activités Mortiers, Canalisation et Produits d'extérieur
- Pôle Distribution Bâtiment
- Pôle Conditionnement

La Direction utilise en interne plusieurs types d'indicateurs pour mesurer la performance des activités et l'affectation des ressources. Ces indicateurs sont issus des informations utilisées pour la préparation des comptes consolidés et sont conformes aux exigences des normes. Les ventes internes sont généralement effectuées aux mêmes conditions que les ventes aux tiers et sont éliminées en consolidation. Les principes comptables suivis sont identiques à ceux suivis par le Groupe et décrits dans la note 1.

en millions d'euros	VITRAGE	MATERIAUX HAUTE PERFORMANCE	PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION			DISTRIBUTION BATIMENT	CONDITION - NEMENT	Autres *	Total	
1 ^{er} semestre 2008			Aménage- ment Intérieur	Aménage- ment Extérieur	Elimina- tions pôle	Total				
Ventes externes	2 859	2 058	2 838	2 613		5 451	10 037	1 733	3	22 141
Ventes internes	26	65	332	222	(17)	537	2	0	(630)	0
Chiffre d'affaires et produits										
accessoires	2 885	2 123	3 170	2 835	(17)	5 988	10 039	1 733	(627)	22 141
Résultat d'exploitation	410	296	379	225		604	470	233	(8)	2 005
Résultat opérationnel	394	261	383	216		599	473	231	(61)	1 897
Résultat des équivalences		1	4			4		1	1	7
Amortissements	160	90	155	83		238	138	102	11	739
Dépréciations d'actifs	21	17				0			1	39
Investissements industriels	220	86	232	86		318	134	115	8	881
Marge brute d'autofinancement	412	249	276	203		479	335	259	160	1 894

^{*} La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-groupes pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

en millions d'euros	VITRAGE	MATERIAUX HAUTE PERFORMANCE					DISTRIBUTION BATIMENT	CONDITION - NEMENT	Autres *	Total
1 ^{er} semestre 2007			Aménage- ment Intérieur	Aménage- ment Extérieur	Elimina- tions pôle	Total				
Ventes externes	2 780	2 427	3 066	2 114		5 180	9 521	1 869	2	21 779
Ventes internes	17	59	327	153	(16)	464	1	2	(543)	0
Chiffre d'affaires et produits										
accessoires	2 797	2 486	3 393	2 267	(16)	5 644	9 522	1 871	(541)	21 779
Résultat d'exploitation	366	300	541	198		739	494	212	(18)	2 093
Résultat opérationnel	(328)	43	540	187		727	494	462	(77)	1 321
Résultat des équivalences		3	4			4	1			8
Amortissements	172	123	154	71		225	131	106	7	764
Dépréciations d'actifs	14	221		8		8		(3)	1	241
Investissements industriels	166	73	231	71		302	152	125	10	828
Marge brute d'autofinancement	347	304	392	185	-	577	380	211	113	1 932

^{*} La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-groupes pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

Informations par zone géographique

en millions d'euros	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	TOTAL
1 ^{er} semestre 2008 Chiffre d'affaires et produits						
accessoires	6 806	10 244	2 649	3 552	(1 110)	22 141
Investissements industriels	202	272	97	310		881

en millions d'euros	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	- emergents et		TOTAL
1 ^{er} semestre 2007 Chiffre d'affaires et produits						
accessoires	6 706	9 920	2 981	3 289	(1 117)	21 779
Investissements industriels	172	260	161	235		828

NOTE 24 – PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION

Les principales sociétés consolidées sont présentées ci-dessous, notamment celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100 millions d'euros.

Principales sociétés consolidées par intégration globale au 30 juin 2008

Pourcentage de détention direct et indirect

POLE VITRAGE

Saint-Gobain Glass France	France	100,00%
Saint-Gobain Sekurit France	France	100,00%
Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH & CO Kg	Allemagne	99,91%
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH	Allemagne	99,91%
SG Deutsche Glas GmbH	Allemagne	99,91%
Saint-Gobain Glass Benelux	Belgique	99,77%
Saint-Gobain Sekurit Benelux SA	Belgique	99,91%
Saint-Gobain Autover Distribution SA	Belgique	99,91%
Koninklijke Saint-Gobain Glass	Pays-Bas	99,77%
Saint-Gobain Glass Polska Sp Zoo	Pologne	99,91%
Cebrace Cristal Plano Ltda	Brésil	50,00%
Saint-Gobain Vidros	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Cristaleria SA	Espagne	99,72%
Solaglas Ltd	Royaume-uni	99,97%
Saint-Gobain Glass Italia	Italie	100,00%
Saint-Gobain Sekurit Italia	Italie	100,00%
Hankuk Glass Industries	Corée	80,47%
Hankuk Sekurit Limited	Corée	90,11%
Saint-Gobain Glass India	Inde	97,80%

POLE MATERIAUX HAUTE PERFORMANCE

Saint-Gobain Abrasifs	France	99,92%
Société Européenne des Produits Réfractaires	France	100,00%
Saint-Gobain Abrasives Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Ceramics & Plastics Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics Corp.	Etats-Unis	100,00%
SG Abrasives Canada Inc	Canada	100,00%
Saint-Gobain Abrasivi	Italie	99,92%
SEPR Italia	Italie	100,00%
Saint-Gobain Abrasivos Brasil	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Abrasives BV	Pays-Bas	99,92%
Saint-Gobain Abrasives Ltd	Royaume-Uni	99,97%
Saint-Gobain Vertex SRO	République Tchèque	100,00%

POLE PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION

AN	IEN.	\mathbf{AG}	EN	IEN	JT	IN	TER	IEUR

Saint-Gobain Isover	France	100,00%
Saint-Gobain Isover G+H AG	Allemagne	99,91%
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Ecophon Group	Suède	99,98%
Saint-Gobain Isover Yegorievsk Ooo	Russie	99,98%
BPB Plc	Royaume-Uni	100,00%
Certain Teed Gypsum & Ceillings USA	Etats-Unis	100,00%
Certain Teed Gypsum Canada Inc	Canada	100,00%
BPB Gypsum (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00%
BPB Gypsum Inc	Etats-Unis	100,00%
BPB Iberplaco SA	Espagne	100,00%
BPB Italia SpA	Italie	100,00%
British Gypsum Ltd	Royaume-Uni	100,00%
Gypsum industries Ltd	Irlande	100,00%
Placoplatre SA	France	99,75%
Rigips GmbH	Allemagne	100,00%
Thai Gypsum Products PLC	Thaïlande	99,66%

AMENAGEMENT EXTERIEUR

Saint-Gobain Weber	France	99,99%
Saint-Gobain Quartzolit Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Weber Cemarksa SA	Espagne	99,99%
Maxit Group AB	Suède	100,00%
Maxit Deutschland GmbH	Allemagne	100,00%
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	100,00%
Brasilit	Brésil	100,00%
Saint-Gobain PAM SA	France	100,00%
Saint-Gobain Gussrohr KG	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Pipelines Plc	Royaume-Uni	99,97%
Saint-Gobain Canalizacion SA	Espagne	99,94%
Saint-Gobain Condotte SpA	Italie	100,00%
Saint-Gobain Canalização SA	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Xuzhou Pipe Co Ltd	Chine	100,00%

POLE DISTRIBUTION BATIMENT

Distribution Sanitaire Chauffage	France	100,00%
Lapeyre	France	100,00%
Point.P	France	100,00%
Saint-Gobain Idaplac	Espagne	100,00%
Saint-Gobain Distribucion y Construccion	Espagne	100,00%
La Plataforma	Espagne	100,00%
Raab Karcher GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Building Distribution Ltd	Royaume-Uni	99,97%
Raab Karcher BV	Pays-Bas	100,00%
Dahl International AB	Suède	100,00%
Optimera Gruppen AS	Norvège	100,00%
Norandex	Etats-Unis	100,00%
Sanitas Troesch	Suisse	100,00%

POLE CONDITIONNEMENT

Saint-Gobain Emballage	France	100,00%
Saint-Gobain Oberland AG	Allemagne	96,67%
Saint-Gobain Vicasa SA	Espagne	99,64%
Saint-Gobain Containers Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Vetri SpA	Italie	99,99%

NOTE 25 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Groupe Saint-Gobain a fait l'acquisition du groupe britannique de distribution de matériaux Gibbs & Dandy au terme d'une offre publique d'achat (OPA) clôturée le 1^{er} juillet 2008.

TABLE DES MATIERES

BILAN CONSOLIDE	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	4
ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES	7
NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	22
NOTE 3 – ECARTS D'ACQUISITION	25
NOTE 4 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26
NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27
NOTE 6 - STOCKS	28
NOTE 7 – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES	29
NOTE 8 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	30
NOTE 9 – IMPOTS SUR LES RESULTATS ET IMPOTS DIFFERES	33
NOTE 10 – AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	35
NOTE 11 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	
NOTE 12 – FACTEURS DE RISQUES	37
NOTE 13 – ENDETTEMENT NET	40
NOTE 14 – INSTRUMENTS FINANCIERS	44
NOTE 15 – DETAIL PAR NATURE DU RESULTAT OPERATIONNEL	47
NOTE 16 – PLAN EPARGNE GROUPE	48
NOTE 17 – RESULTAT FINANCIER	50
NOTE 18 – RESULTAT NET COURANT ET MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	51
NOTE 19 – RESULTAT PAR ACTION	52
NOTE 20 – ENGAGEMENTS	53
NOTE 21 – RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	53
NOTE 22 – LITIGES	54
NOTE 23 – INFORMATIONS SECTORIELLES	56
NOTE 24 – PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION	58
NOTE 25 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	61